

REPUBLIQUE RWANDAISE

*P/fect*



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION



# SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 1984

KIGALI, LE 29 DECEMBRE 1984

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

===== O =====

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 1984

=====

Kigali, le 29 décembre 1984

En prolongement des élections présidentielles et législatives de fin d'année 1983 qui se sont déroulées dans un climat de paix et d'unité, le début de l'année 1984 a été marqué par la prestation de serment du Président de la République et l'ouverture de la deuxième législature du Conseil National de Développement, moments forts au cours desquels le Président de la République a prononcé le discours-programme retraçant les orientations du C.N.D. et de l'action gouvernementale et définissant les objectifs assignés à chaque Département.

A ce titre, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération doit mener la diplomatie de la coopération tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Le Président a rappelé que : "Depuis l'avènement de la Deuxième République, le Rwanda a adopté une politique extérieure inspirée par les règles fondamentales définies par les Nations Unies, en mettant particulièrement l'accent sur ses objectifs de bon voisinage et d'ouverture sur le monde. Nous avons toujours cherché à promouvoir une coopération toujours plus active et plus agissante, avec les voisins, avec les autres pays en voie de développement et avec tous les pays épris de paix, de liberté et de justice. Le Rwanda restera fidèle à cette philosophie. Il continuera à jouer un rôle actif dans les Organisations régionales dont il est membre. Cette volonté d'ouverture constitue une donnée fondamentale dans notre politique extérieure pour consolider le crédit dont notre pays jouit dans le concert des nations".

C'est en ayant constant à l'esprit ces objectifs que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a réalisé et exécuté sa programmation d'activités cette année. Malgré l'environnement économique international difficile qui s'est traduit dans notre pays par des restrictions budgétaires importantes, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération termine l'année 1984 par des réalisations concrètes tant au niveau administratif qu'au niveau de la politique rwandaise de bon voisinage et de la coopération au développement. Sans conteste, il a encore contribué efficacement à consolider les acquis de la Deuxième République tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Animé d'une volonté ferme de renforcer la politique extérieure fondée sur les acquisitions déjà existantes et tenant

compte des événements qui se déroulaient dans le monde, le Gouvernement rwandais a multiplié ses rapprochements en recourant notamment à des contacts par des visites effectuées dans divers pays amis à commencer par les pays limitrophes ou proches sans oublier les pays lointains ainsi que la participation aux forums régionaux et internationaux.

C'est dans ce cadre que le Président de la République a effectué des visites en Algérie, en République Fédérale d'Allemagne, en Zambie et au Zaïre. En outre, le Président de la République était au rendez-vous historique du 20ème Sommet de l'OUA où cette Organisation continentale rompant avec ses habitudes, a discuté des vrais problèmes actuels de l'Afrique: les problèmes économiques. Il a tenu également à participer aux Sommets des Chefs d'Etat de la CEPGL, de France et d'Afrique, de la ZEP ainsi qu'à la réunion de concertation sur le lancement des activités de la CEEAC qui a eu lieu en marge du 20ème Anniversaire de l'UDEAC à Brazzaville où Il était l'invité du Président de la République Populaire du Congo.

Dans le même ordre d'activités, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu en Italie, en France, en Belgique, en Tanzanie, aux Nations Unies et à Washington.

Par ailleurs, la visite au Rwanda de plusieurs délégations étrangères, notamment le Président de la République Française, le Président de la République Populaire du Congo, le Ministre-Président de Rhénanie-Palatinat, le Ministre Fédéral allemand de la Coopération, le Vice-Président de la Banque Mondiale, le Secrétaire Général de la BAD, la Présidente de l'ACDI, le Secrétaire Exécutif de la CEA et j'en passe, concrétise notre diplomatie dynamique et agissante de la coopération instaurée depuis l'avènement de la Deuxième République.

Sur le plan de la Coopération, le Rwanda a axé sa diplomatie sur la coopération régionale et sous-régionale ainsi que sur la coopération Sud-Sud. A ce titre, il s'est acquitté à temps de ses contributions dans les Organisations régionales: la CEPGL, l'OBK, la ZEP et a pris des initiatives susceptibles de consolider

et de rendre opérationnelles ces Organisations. Dans le cadre de la coopération Nord-Sud, le Rwanda, comme par le passé, a multiplié des contacts aux fins de développer une coopération technique fiable et avantageuse et de rechercher des financements à des conditions douces en vue principalement de réaliser notre stratégie alimentaire sans pour autant négliger la recherche des fonds nécessaires au soutien de nos stratégies énergétiques et industrielles. Tout au long de l'année, le souci du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a été constamment la réalisation des objectifs spécifiques définis par le troisième plan quinquennal de développement et amplifiés par le IVème Congrès national ordinaire du MRND, à savoir: l'équilibre du commerce extérieur, la recherche des crédits nécessaires au développement du pays, l'utilisation judicieuse des aides et le renforcement de la coopération-jumelage.

X

X

X

Sur le plan administratif, il convient de noter de prime abord la restructuration effectuée en février, des services de l'Administration centrale aux fins de les rendre plus rationnels et d'optimiser leur rendement en affectant judicieusement les ressources humaines et financières disponibles.

Dans ce cadre, le nombre de Directions Générales du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est passé de 4 à 3 en fusionnant les Directions Générales des Services Généraux et des Affaires Administratives. Ainsi, depuis février, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comprend les Directions Générales des Services Généraux et Affaires Administratives, de la Coopération Economique, Financière et Technique et la Direction Générale des Affaires Politiques.

Eu égard au volume et au caractère des activités de chaque Direction Générale, de nouvelles Directions, Divisions et Bureaux ont vu le jour. C'est ainsi que la Direction de la Coopération bilatérale de la Direction Générale de la Coopération a donné naissance aux Directions "Europe-Amérique" et "Afrique-

.../...

Asie", tandis que la Direction des Organisations Régionales a été englobée dans la Direction des Organisations Internationales au rang de Division. Quant à la Direction "Evaluation des Rapports", elle a été supprimée; par contre, une Direction rattachée au Secrétariat Général a vu le jour: celle des "Etudes et Evaluation".

Au cours de cette année, la nouvelle Direction Générale des Services Généraux et Affaires Administratives a redoublé d'efforts pour s'occuper des dossiers administratifs et autres relevant <sup>tant</sup> de la Centrale que de notre Représentation à l'étranger. A l'instar des autres années, elle a bien facilité la circulation des informations entre la Centrale et les Services extérieurs. En outre, elle s'est occupée de l'accueil des différents hôtes ainsi que de la communication entre le Ministère et les différentes missions diplomatiques et consulaires ainsi que les Organisations internationales accréditées à Kigali. De plus, elle a finalisé différents Accords conclus par le Rwanda avec ses divers partenaires et subvient efficacement à l'organisation matérielle des missions envoyées à l'extérieur.

Bref, les différents services de cette Direction Générale n'ont ménagé aucun effort pour contribuer à la réussite de la mission assignée au Département des Affaires Etrangères et de la Coopération, à savoir la promotion et la consolidation d'une coopération agissante et fructueuse tous azimuts.

C'est dans cette optique que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, guidé par la volonté de rehausser l'image de notre pays dans le concert des Nations a géré parcimonieusement au cours de cette année 274 missions de coopération et/ou politiques envoyées sur tous les continents pour représenter le Rwanda: soit 134 en Afrique, 108 en Europe, 22 en Amérique et 10 en Asie.

Il sied de constater que le nombre de ces missions a fortement régressé. Il a passé de 356 en 1983 à 274 cette année. Cette régression s'est opérée dans le cadre de la politique de la rigueur et de l'austérité arrêtée par le Chef de l'Etat par l'entremise de son Discours-programme du 8 janvier 1984 en vue de permettre à notre pays de faire face aux difficultés financières actuelles du Rwanda et à l'état morbide de la conjoncture économi-

que internationale qui n'épargne aucune nation du monde. La rigueur et l'austérité ont caractérisé d'ailleurs la gestion de tout le budget alloué au Département cette année.

Toutefois, il y a lieu de noter que comme par le passé, les missions envoyées en Afrique ont occupé la première place et ce classement reste justifié par le souci constant pour notre pays de contribuer au renforcement de l'Unité Africaine et le crédit attaché à la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale.

Outre l'Afrique qui revêt un cachet particulier aux yeux de la diplomatie rwandaise, il y a lieu de préciser que les autres régions du globe ont reçu au cours de l'année considérée, des délégations rwandaises envoyées dans le cadre de la coopération économique, financière et technique.

Le Continent européen a occupé une position très importante. Cette situation se justifie aisément car l'Europe abrite le grand nombre de nos partenaires en matière de l'aide au développement notamment.

La politique d'ouverture sur le monde prônée par la Deuxième République a justifié l'envoi des missions en Amérique et en Asie, ce qui montre suffisamment que le Rwanda est présent partout dans le monde et que les portes lui ont été ouvertes par tous les Continents.

Dans le cadre des efforts inlassables déployés en vue de promouvoir cette diplomatie agissante, il ne serait pas superfétatoire de mettre en exergue les missions que le Chef de l'Etat et son Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ont effectuées au cours de l'année 1984.

A cette fin, le Président de la République a séjourné en République Fédérale d'Allemagne où il a effectué une visite d'amitié et de travail du 24 mars au 5 avril 1984.

Par ailleurs, du 29 mai au 2 juin 1984, le Chef de l'Etat s'est rendu en Zambie pour effectuer une visite officielle.

.../...

Du 16 au 17 juin 1984, le Président de la République a participé à Bujumbura à la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL.

Du 11 au 15 novembre 1984, le Chef de l'Etat était à Addis-Abeba où Il a suivi les travaux du 20ème Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Du 4 au 6 décembre, le Président de la République a rehaussé de Sa présence les cérémonies de prestation de serment du Président de la République soeur du Zaïre.

Du 10 au 12 décembre, le Président de la République a participé à la Dixième Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique tenue à Bujumbura.

Du 18 au 20 décembre, le Président de la République a participé à Brazzaville au 20ème Anniversaire de l'UDEAC et aux travaux de concertation des Chefs d'Etat de la CEEAC.

Du 20 au 22 décembre, le Président de la République a participé aux travaux du Sommet des Chefs d'Etat de la ZEP.

S'agissant des missions effectuées par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, il importe de noter que le 9 février 1984, il s'est rendu à Bujumbura, porteur d'un message personnel du Président de la République à Son Homologue du Burundi.

Du 29 février au 10 mars 1984, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu respectivement à Addis-Abéba et à Paris pour participer à la 40ème Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA et pour présider à Paris les négociations de la Commission mixte franco-rwandaise.

Du 20 mars au 4 avril 1984, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite de travail en Italie et s'est rendu en République Fédérale d'Allemagne pour y accompagner le Président de la République en visite officielle dans ce pays.

Du 14 au 18 mai, le Ministre des Affaires Etran-

.../...

gères et de la Coopération a conduit la délégation rwandaise à la Réunion des Ministres des pays membres de l'OBK.

Du 13 au 17 juin 1984, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu à Bujumbura pour participer au Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat de la CEPGL.

Du 29 septembre au 12 octobre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu respectivement à Bruxelles pour participer aux travaux de la Commission mixte belgo-rwandaise, à New-York pour assister à la 39ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies et à Washington pour prendre contact avec certains responsables du Département d'Etat et de l'USAID.

Du 29 octobre au 3 novembre 1984, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a séjourné à Alger pour s'associer aux cérémonies qui ont marqué le 30ème anniversaire de la Révolution Algérienne.

Concernant les missions à l'étranger en général, il sied de noter que les rapports de mission ont été transmis dans les délais réglementaires. Ils ont été régulièrement exploités par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au profit d'autres Départements ministériels qui assurent le suivi des dossiers techniques.

Comme par le passé, le Service de l'Information a exploité les dépêches de l'Agence Rwandaise de Presse à l'intention des Missions diplomatiques et Consulaires rwandaises qui doivent suivre constamment l'actualité nationale et les réalités du pays afin de leur permettre de recenser nos besoins dans les différents secteurs de développement. En outre, des efforts ont été déployés par ce service en vue de produire régulièrement un résumé mensuel de l'actualité internationale.

Toutefois, il y a lieu de rappeler que ce Service devrait disposer d'un personnel suffisant et qualifié. Sur le plan matériel, le problème de l'exiguïté du local qui se situe au niveau de tout le Département handicape le service de l'Information qui est appelé à gérer et à classer les archives du Ministère. C'est ainsi que jusqu'à ce jour, il n'a pas encore été possible de constituer un fonds d'archives du Département.

Concernant le personnel de la Centrale, l'année 1984 aura été marquée, par le transfert de 8 agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération aux autres Départements, le départ aux études de 4 agents, l'affectation de 6 agents dans les Services extérieurs et l'entrée de 8 unités. En fin d'année, l'effectif du Département est de 124 unités: 87 agents sous-statut et 37 sous-contrat.

Eu égard à la mission assignée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et compte tenu de la nature et du caractère urgent que revêt le travail accompli par ce Département, l'effectif de 87 agents sous-statut se révèle trop bas, voire insuffisant.

Pour ce faire, le Département ayant la Fonction Publique dans ses attributions devrait au moins pourvoir les postes budgétisés (22) restés vacants suite aux commissionnements aux postes supérieurs ou au départ de certains agents qui, pour une raison ou une autre, n'oeuvrent plus au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Par ailleurs, le problème rappelé au cours des années antérieures concernant l'exiguïté de l'immeuble qui abrite les services du Département devrait bénéficier d'une attention particulière.

L'insuffisance des locaux et du mobilier ainsi que les mauvaises et vieilles installations électriques et sanitaires du Bâtiment administratif ne rendent pas facile le travail exécuté par le Ministère. Aussi, l'hypothèse de procéder à la construction urgente d'une extension est donc réitérée.

S'agissant du personnel diplomatique rwandais, il sied de noter que son effectif se chiffre à 71 unités dont 64 en place et 7 non encore remplacés. Les unités en place se répartissent comme suit: 57 diplomates à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, 4 à charge de la Présidence et un Attaché Militaire à charge du Ministère de la Défense Nationale.

Il sied de noter que les effectifs des Ambassades de Bujumbura, de Kinshasa, Prékin et le Caire ont connu une réduc-

tion d'une unité par Ambassade aux fins de respecter la politique d'austérité en vigueur.

Enfin, l'année 1984 aura connu 13 rappels et 10 mutations opérées conformément à l'esprit de l'article 7 de l'Arrêté présidentiel n° 22/04 du 4 mars 1976 portant statut particulier des Agents du cadre des Affaires Etrangères affectés dans les Services extérieurs qui préconise le principe de la rotation exigée / dans le souci de battre en brèche l'immobilisme et l'inertie au sein de notre Représentation à l'Etranger.

Concernant les Missions diplomatiques et consulaires rwandaises, l'année 1984 aura enregistré à leur actif, une gestion rigoureuse. Les efforts tangibles ont été fournis en vue d'améliorer la situation financière par l'application de la politique d'austérité.

Guidé par la volonté de faire rayonner la diplomatie rwandaise partout dans le monde, le Département a connu au cours de l'année 1984 et ce, nonobstant la conjoncture économique très difficile, l'ouverture de deux postes diplomatiques: une Ambassade résidente à ALGER devenue opérationnelle en juillet 1984 et un Bureau ouvert en août 1984 pour assurer la Représentation Permanente du Rwanda auprès de l'Office des Nations Unies à GENEVE. L'ouverture d'une Représentation à Alger a traduit le cachet particulier que revêt la coopération algéro-rwandaise. S'agissant du poste de Genève, il importe de noter que le Rwanda a considéré l'image que présente cette ville qui abrite la grande partie des Agences et Organismes spécialisés du système des Nations Unies.

Cette Représentation devra donc suivre de près toutes les questions (politiques, sociales et économiques) qui retiennent l'attention des Nations Unies par le truchement de ses Agences basées à Genève.

Après l'ouverture de ces deux postes, les Missions diplomatiques et consulaires se chiffrent à 22 et leur répartition se présente comme suit:

Afrique :

10 Ambassades résidant à Bujumbura, Dar-Es-Salaam, Kinshasa, Kampala, Nairobi, Alger, Abidjan, Addis-Abeba, Caire, Tripoli et un Consulat Général sis à Mombasa (Kenya).

.../...

Europe :

4 Ambassades établies à Bonn, Bruxelles, Moscou, Paris et une Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Amérique :

3 Ambassades sises à Ottawa, Washington et New-York.

Asie :

3 Ambassades installées à Pékin, Jeddah et Tokyo.

Le Rwanda possède également 3 Consulats honoraires basés respectivement à Montréal (Canada), à Munich (République Fédérale d'Allemagne) et à Rotterdam (Pays-Bas).

Il sied de rappeler que la plupart de ces Missions diplomatiques sont accréditées dans plus d'un pays.

Sur le plan financier, l'entretien des Missions diplomatiques et consulaires rwandaises n'a pas été à l'abri de certaines difficultés subséquentes à l'insuffisance des crédits alloués à cette rubrique. Ainsi, par rapport au Budget Ordinaire 1983, les crédits alloués à la Représentation rwandaise à l'étranger, à savoir 587.390.000 FRw, ont accusé en 1984 une réduction de 2.872.953 FRw.

Cette régression a constitué un lourd fardeau pour le Département qui, fort occupé par la survie de 20 postes qui étaient opérationnels, devait aussi entretenir et faire fonctionner, dès le 3ème trimestre 1984, l'Ambassade à Alger et la Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Dans ces conditions, il serait illusoire d'affirmer que la situation financière de la Représentation rwandaise à l'étranger s'améliorera dans un proche avenir si des crédits suffisants ne lui sont pas alloués pour lui permettre de faire face à ses besoins multiples. En effet, des mouvements de tout genre (affectations, congés, mutations, rappels, etc...) qui doivent inévitablement s'opérer au sein du personnel diplomatique, les problèmes consécutifs à la hausse des loyers déjà excessifs, la remise en

.../...

état qui reste prioritaire pour les immeubles (2 résidences à New York et Washington et 7 Chancelleries à Bonn, Bujumbura, Bruxelles, Dar-es-Salaam, Kinshasa, New-York et Washington) que l'Etat rwandais a fort heureusement pu acquérir, la liquidation des montants non négligeables dus aux agents au titre d'augmentations annuelles de leurs traitements, les achats et/ou remplacements des équipements, le paiement des salaires du personnel sous-contrat qui devient de plus en plus cher, le règlement des frais scolaires, etc.... tout cela devrait retenir l'attention particulière des Responsables du Budget lors de la programmation financière et du dépouillement du Budget 1985 malgré les restrictions budgétaires auxquelles le pays est confronté.

Au chapitre du Budget de Développement, force est de signaler qu'aucun crédit n'a été réservé au Département des Affaires Etrangères et de la Coopération au cours de l'exercice 1984.

A ce stade, il sied néanmoins de préciser que la construction de l'immeuble devant abriter la future Chancellerie Rwandaise à Bruxelles et qui a été achevée en décembre 1984 a été entreprise grâce aux crédits alloués au cours des exercices 1981 et 1983 qui s'élevaient respectivement à 75.000.000 FRw et 27.280.000 FRw.

Il n'est point besoin de démontrer l'intérêt réel que présente la politique d'acquérir progressivement nos propres immeubles devant abriter la Représentation à l'Etranger.

La situation financière ne permettant pas certes d'acquérir des immeubles pour toutes les Missions rwandaises, il serait cependant souhaitable de réserver priorité aux postes dont le coût des loyers dépasse largement les limites normales et s'avère exorbitant en même temps que les postes africains où le coût des constructions paraît encore relativement raisonnable devraient être considérées par priorité.

Dans ce contexte, il importe donc de réitérer le souhait exprimé au cours de l'année 1983 en vue de procéder à l'acquisition progressive des immeubles devant appartenir notamment aux postes de Bujumbura, Kampala, Nairobi, Paris, Ryad, Tokyo, Dodoma , Pékin. et Addis-Abeba.

.../...

Comme par le passé, le Rwanda a contribué financièrement à l'existence et au fonctionnement des Organisations régionales et internationales dont il est membre.

A cet égard, il convient de noter avec satisfaction que le budget 1984 alloué à cet article, soit 347.550.000 FRw a été en (légère) augmentation par rapport à celui de l'année 1983 chiffré à 314.759.414 FRw, ce qui a permis au Rwanda de s'acquitter de ses obligations. Comme par le passé, les Organisations sous-régionales ont absorbé la grande partie de ce montant, à raison de 236.135.061 FRw destinés à la CEPGL, l'EGL, l'IRAZ, l'OBK et/la SINEIAC. En outre, c'est au cours de cette année que le Rwanda a également opéré pour la première fois le paiement de ses contributions à la ZEP et au CICIBA: 2 Organisations auxquelles le Rwanda a adhéré en 1983.

Enfin, l'autre élément qui aura le mérite d'être inscrit à l'actif de l'année 1984 concerne le paiement de tous les arriérés et intérêts moratoires dont le Rwanda a été débiteur au cours des années antérieures et portant sur un montant de 86.500.423 FRw.

Concernant la Direction du Protocole, on notera qu'aux termes de l'Arrêté présidentiel n° 173/06 du 23 février 1984 portant organisation et attributions des Services de l'Administration centrale, cette Direction a été dotée de deux Bureaux chargés respectivement des "Privilèges et Immunités" et des "Relations Publiques". Ainsi, elle devrait jouer pleinement sa mission qui est en premier lieu de faciliter les contacts entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les Ambassades accréditées à Kigali ainsi qu'avec les Organisations sous-régionales, régionales et internationales installées au Rwanda.

Au terme de l'année 1984, nous enregistrons 18 pays qui ont déjà installé leurs Ambassades à Kigali.

Il s'agit de:

Pour l'Afrique : Zaïre, Burundi, Tanzanie, Kenya, Uganda, Egypte,  
et un Bureau Populaire de la Jamahiriya Arabe  
Libyenne Populaire Socialiste.

.../...

Pour l'Europe : France, Belgique, Allemagne Fédérale, URSS, Saint Siège et Suisse.

Pour l'Asie : Chine et Corée du Nord

Pour l'Amérique: Canada, Etats-Unis d'Amérique et Cuba.

Outre ces 18 Ambassades installées à Kigali, 32 autres Ambassades résidant dans les pays limitrophes sont accréditées au Rwanda et sont installées à Kinshasa, Nairobi, Dar-Es-Salaam et Kampala. Notre pays abrite également 5 Consulats honoraires représentant les intérêts de: Danemark, l'Italie, la Grèce, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas. Il compte également deux Sièges des Organisations Régionales: la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et l'Organisation pour l'Aménagement et le Développement du Bassin de la Rivière Kagera (OBK).

Les Organisations Internationales ci-après sont également représentées dans notre pays:

- Banque Mondiale
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Commission des Communautés Européennes (CCE)
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Programme Alimentaire Mondial (PAM)

En second lieu, le Service du Protocole s'occupe des demandes de visas pour les délégations rwandaises se rendant à l'étranger et accueille la plupart des missions étrangères politiques ou de coopération en **visite** dans notre pays. Au cours de l'année 1984, il a mis un service d'accueil à la disposition de plus de 120 délégations qui ont séjourné au Rwanda.

Les impératifs et les contraintes inhérentes à ce Service font que la Direction du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération se retrouve souvent confrontée aux difficultés subséquentes au manque de moyens matériels et humains suffisants. Nos partenaires étrangers sont très sensibles à la qualité de l'accueil déployé à leur égard et souvent le résultat de nos négociations en est tributaire. Aussi, des moyens matériels et financiers devraient être prévus pour permettre à ce Service de

.../...

jouer pleinement son rôle.

Le Service des Affaires Juridiques fait également partie intégrante de la Direction Générale des Services Généraux et des Affaires Administratives. Cette Direction est chargée notamment de l'élaboration des Conventions et Accords Internationaux dont elle prépare des projets de ratification leur conférant une force obligatoire dans l'ordre juridique interne rwandais. Elle donne des avis juridiques sur toute question intéressant le Rwanda et collabore étroitement avec les autres services du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et d'autres Départements Ministériels.

Au cours de l'année 1984, divers Accords et Conventions ont été conclus et signés entre la République Rwandaise et les autres Etats ou Organismes amis qui l'épaulent dans son effort de développement.

Dans le cadre de la coopération bilatérale financière, des Accords, Conventions et Arrangements ont été signés avec la Belgique, la France, la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse, le Japon, la Chine, les Etats-Unis et le Canada.

Sur le plan multilatéral, l'année 1984 aura permis la signature des instruments juridiques avec l'Association Internationale pour le Développement (AID), la Communauté Economique Européenne (CEE), le Fonds Africain de Développement (FAD), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International.

Durant l'année 1984, de nombreux instruments de ratification et d'adhésion et d'autres documents à usage diplomatique ont été établis par ce Service.

La nature des Accords ou Conventions ratifiés à cette occasion met en exergue le souci constant pour notre pays d'équilibrer ses relations par une coopération tous azimuts.

Nonobstant le volume de travail qu'elle connaît, la Direction des Affaires Juridiques a fonctionné avec satisfaction

.../...

au cours de l'année 1984. Elle a vu son personnel augmenté de 2 unités. Toutefois, étant donné les prestations exigées de ce Service, une attention particulière devrait lui être réservée pour le doter chaque fois d'un personnel suffisant, qualifié et compétent.

Pour des raisons pratiques, il sera fait état des activités du Bureau de la Gestion des Crédits au niveau de la Direction Générale des Services Généraux et des Affaires Administratives; Bureau qui normalement dépend directement du Secrétariat Général.

Au cours de l'exercice 1984, ce Bureau a géré un budget de 1.205.122.218 FRw alloué au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour son fonctionnement.

La gestion de ce budget a respecté la consigne de l'austérité dans toute sa rigueur. Toutefois, son exécution a buté sur des difficultés dues à l'insuffisance des crédits alloués à certains articles.

Cette situation a été vécue en ce qui concerne l'article "Postes, Téléphones et Télégrammes" qui, depuis 1980 a bénéficié d'un crédit annuel de 10.000.000 FRw. La stagnation de ce crédit depuis 4 ans s'est soldée par l'accumulation d'arriérés d'un montant de 66.198.369 FRw (situation au 17 décembre).

Ce cas litigieux devrait trouver une solution urgente en vue de limiter les dégâts consécutifs à ce déficit qui va en augmentation, compte tenu du fait que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération assure pratiquement la quasi-totalité des communications vers l'étranger de tous les Services Publics.

Comme par le passé, les crédits alloués aux articles concernant le transport à l'extérieur et les frais de mission à l'Etranger se sont avérés trop insuffisants. Pour le transport à l'extérieur, le budget 1984 avait retenu un montant de 138.956.446 FRw et de 61.451.000 FRw pour les frais de mission à l'Etranger, soit un total de 200.407.446 FRw. Il est à noter que les factures en souffrance de 1983 relatives au transport ont été réglées sur ce fonds. S'il convient de vanter la gestion rigoureuse ayant caractérisé les engagements sur ces articles qui, habituellement

étaient déficitaires, il est bon de remarquer que ce résultat a été obtenu suite à /<sup>la</sup> réduction du nombre des membres de nos Délégations et/ou à la suppression de certaines missions jugées de faible importance eu égard aux moyens financiers disponibles. Si cette situation est appelée à perdurer, il est à craindre que notre action diplomatique ne se sclérose ou ne connaisse un véritable recul.

En tout état de cause, tous les Services Publics concernés devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour programmer uniquement des missions largement prioritaires, notamment les missions de négociations, la participation aux Assemblées Générales des Organismes dont le Rwanda est membre et les missions à caractère hautement politique.

Parmi d'autres articles pour lesquels les crédits alloués ont été maigres, il y a <sup>et</sup> surtout les articles concernant le matériel de Bureau courant / les fournitures de Bureau.

En effet, ces crédits se sont avérés insuffisants par rapport aux besoins réels du Département et une part importante des montants y réservés a plutôt servi à liquider quelques arriérés qu'à couvrir les dépenses nécessaires pour acquérir notamment les fournitures de Bureau dont se sert quotidiennement et en grande quantité les Services du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Au cours de l'année 1984, le Ministère a pris des mesures énergiques pour opérer une épargne minutieuse du carburant. Ainsi, cette année, il n'y a pas eu de problème de carburant alors qu'en 1983 les crédits alloués à ce même article étaient épuisés au mois de septembre.

Bref, en ce qui concerne la gestion du budget du Département, cette année se termine sur un sentiment d'auto-satisfaction justifié par le fait que les directives en la matière dictées par le Chef de l'Etat dans Son Discours-programme du 8 janvier 1984 ont été pleinement appliquées. La rigueur et l'austérité se sont traduites par l'utilisation parcimonieuse des fonds et ainsi aucun dépassement n'a été observé et toutes les dépenses effectuées revêtaient un caractère de parfaite nécessité.

Sur le plan politique, grâce au dynamisme et au pragmatisme qui demeurent la philosophie de base de notre politique de développement, les relations entre le Rwanda et le reste du Monde auront connu, tout au long de l'année 1984, une évolution globalement positive.

Nous notons avec la plus grande satisfaction l'attention que les plus hauts responsables du pays ont, comme par le passé, continué à accorder à la consolidation des acquis de la solidarité internationale, à l'accroissement et à la diversification des échanges et à l'intégration de notre économie dans les systèmes international et régional. C'est dans ce cadre qu'il faut situer les visites que Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, Président de la République et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a effectuées à l'étranger ainsi que les différentes missions conduites dans divers pays par ses plus proches collaborateurs et d'autres cadres nationaux.

Dans le même contexte, notre pays a été l'hôte de plusieurs hautes autorités de pays et organismes amis. Parmi elles figurent notamment le Président de la République Française, le Président de la République Populaire du Congo, le Ministre Fédéral Allemand de la Coopération, le Ministre d'Etat tanzanien de la Coopération Internationale et Régionale, le Secrétaire d'Etat belge à la Coopération, le Ministre zaïrois des P.T.T., le Ministre kenyan des Affaires Sociales et Culturelles, le Vice-Ministre chinois du Développement Urbain et Rural et de la Protection de l'Environnement, le Ministre-Président de Rhénanie-Palatinat, le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies et Secrétaire Exécutif de la CEA, le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies et Directeur Général de l'UNITAR, le Vice-Président de la Banque Mondiale chargé de l'Afrique de l'Est, le Secrétaire Général a.i. de la ZEP, le Secrétaire Général de la B.A.D., pour ne citer que quelques uns.

Ainsi donc, l'année 1984 aura été, comme tant d'autres qui l'ont précédée, celle d'une diplomatie réaliste et agissante et qui, puisant dans les bonnes sources des principes de la Charte de l'ONU et dans ceux de l'OUA et s'inspirant des objectifs du Mouvement des pays non-alignés, s'attèle à développer des relations privilégiées de bon voisinage, à consolider les posi-

tions acquises sur le plan de l'amitié et de la coopération avec nos divers partenaires et à élargir les horizons en cherchant à concrétiser la volonté d'ouverture tous azimuts à l'égard de tous les pays et organismes susceptibles de contribuer au développement socio-économique de notre pays.

Au cours de cette année qui touche à sa fin, la volonté de renforcer les relations de bon voisinage a été concrètement marquée par les émissaires que le Chef de l'Etat lui-même a dépêchées en Uganda, pays avec lequel le Rwanda entretient de bonnes relations mais qui ont besoin d'être entretenues davantage et les diverses rencontres entre le Président de la République et le Président ougandais dont la dernière s'est effectuée en marge du 20ème Sommet de l'OUA; les différents messages remis au Chef de l'Etat ougandais, respectivement par le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi ainsi que celui des Postes et Télécommunications, s'inscrivent dans le cadre de la normalisation de nos relations avec l'Uganda, relations dont le climat s'est quelque peu assombri à la suite de l'arrivée massive des réfugiés ougandais en octobre 1982 ainsi qu'avec le sentiment de suspicion que nourrit l'Uganda à notre égard.

Pour ce qui est de ce problème des réfugiés, en application des engagements de GABIRO et KABALE qui préconisaient l'identification et le départ dans leurs pays respectifs de tous les réfugiés, nous notons avec satisfaction qu'avant la tenue de GABIRO II, du 5 au 7 décembre 1984, le Rwanda avait déjà installé 1.500 personnes dans leurs communes d'origine et avait commencé à aménager une zone en Préfecture de Kibungo pour installer définitivement 2.500 autres ressortissants rwandais identifiés parmi les réfugiés venus d'Uganda.

Présidée par Michel MOUSSALLI, Directeur de la Protection Internationale au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, la réunion de GABIRO II n'aura rien laissé de concret et de particulier.

Toutefois, bien qu'il n'y ait pas de résultats palpables, il y a lieu de retirer des entretiens de GABIRO II les données essentielles suivantes:

- a) Il est manifeste que le Gouvernement ougandais veut lier le rapatriement des réfugiés ougandais au Rwanda au rapatriement

.../....

des réfugiés rwandais en Uganda depuis 1959 et ceci malgré les déclarations du Président OBOTE lors de l'entretien qu'il a eu avec Son Homologue Rwandais, Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, à Addis-Abéba en novembre 1984.

- b) L'Uganda reproche au Rwanda de ne jamais répondre aux demandes de rapatriement introduites par les réfugiés rwandais. Il ajoute même que le Gouvernement rwandais dénie la qualité de rwandais à ces réfugiés.
- c) L'Uganda ne veut pas donner une indication concrète concernant le calendrier de rapatriement des réfugiés ugandais se trouvant au Rwanda depuis octobre 1982. En le forçant, il avance 1985, mais 1985 est une année électorale en Uganda avec bien sûr toutes les implications possibles surtout contre les "NYARWANDA".
- d) La délégation rwandaise a souligné qu'aucun lien ne doit être établi entre le rapatriement des réfugiés ugandais et le rapatriement des réfugiés rwandais. L'Accord de KABALE n'établit pas de lien au sujet de ces deux problèmes dont la complexité n'est pas de même niveau.
- e) La délégation rwandaise a considéré qu'il est important de souligner le caractère individuel de rapatriement librement consenti, lequel doit s'opérer conformément aux dispositions des Conventions Internationales et aux dispositions réglementaires internes, ceci pour éviter un refoulement massif délibéré des réfugiés.
- f) La délégation rwandaise a considéré qu'il n'était pas question de s'associer à une quelconque disposition qui serait moins favorable que le contenu de l'Accord de KABALE.

Il est clair que l'Uganda, confrontant de multiples problèmes intérieurs, fuit sciemment ses responsabilités en orientant le problème des réfugiés venus au Rwanda en octobre 1982 vers d'autres préoccupations.

Si le Rwanda entend maintenir un climat d'entente et de cohabitation constructive avec ses voisins immédiats, c'est qu'il pense que sa propre sécurité tant politique qu'économique dépend en grande partie de celle qui règne auprès de ses voisins immédiats.

.../...

tion de la frontière commune reprendra ses travaux sous peu tel qu'en ont décidé nos deux Chefs d'Etat en marge du 20ème Sommet de l'OUA.

Il faut souligner à cet égard que ces négociations interrompues en 1981 et reprises en 1983 sans résultats tangibles avaient marqué un certain progrès qui laisse présager d'une issue heureuse au règlement de ce différend.

Pour le Rwanda, la démarcation précise de la frontière commune constitue un préalable en vue de préserver les relations de bon voisinage basées sur la ~~souveraineté~~ souveraineté de chaque Etat à l'intérieur des frontières sûres et reconnues par les instances internationales.

Quant à nos relations avec le Kenya et le Zaïre, elles sont bonnes depuis l'avènement de la IIIème République.

Pour ce qui est du Kenya, cette année n'aura enregistré que quelques mouvements entre nos deux pays, avec notamment la visite que le Ministre rwandais de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a rendu aux autorités kenyanes dans le cadre d'échanges en matière de produits agricoles. De son côté, l'Honorable KENNETH MATIBA, Ministre kenyan de la Culture et des Affaires Sociales a visité le Rwanda.

Concernant le Zaïre, des consultations au plus haut niveau se sont poursuivies entre nos pays dans le cadre de notre coopération régionale et sous-régionale.

Au niveau bilatéral, il convient de signaler que depuis la tenue de la Commission des Experts en mai 1981 au sujet de la zone neutre de GOMA, rien n'a été fait du côté zaïrois pour traduire dans les faits les décisions arrêtées à ce sujet. Le Rwanda quant à lui, s'est fait l'honneur de se conformer aux décisions prises à cet égard. Ainsi, cette année, le Rwanda a étudié les modalités pratiques de dégager la zone frontalière en installant ailleurs les populations rwandaises qui y habitaient.

Grâce à la visite du Président de la République en Zambie, du 29 mai au 2 juin 1984, les relations entre nos deux pays se sont vu renforcées davantage avec notamment la tenue à LUSAKA d'une première Commission mixte de coopération rwando-

zambienne. Au cours de cette visite, il s'est dégagé des possibilités d'une coopération bilatérale à tous les niveaux ainsi que l'échange de vues sur les problèmes brûlants de l'heure.

Grâce au dynamisme de la diplomatie tous azimuts qu'a adoptée notre pays, d'autres domaines de coopération bilatérale seront bientôt explorés.

Sur le plan des relations multilatérales, l'année 1984 a été pour notre pays l'année de la poursuite et du renforcement de la politique d'ouverture et d'intégration régionale, dans l'esprit du Plan d'Action et de l'Acte Final de LAGOS.

Fort de sa conviction que le développement du continent africain ne peut se réaliser qu'à travers une coopération sud-sud soutenue et garantie par l'esprit d'entente, le Rwanda a poursuivi, dans les Organisations régionales et internationales, sa politique de participation active.

Sur le plan sous-régional, le Rwanda a procédé à la ratification du Traité portant création de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) après avoir ratifié, le 15 novembre 1983, l'Accord d'adhésion à la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP).

Toujours dans le cadre de l'ouverture aux efforts d'intégration régionale, notre pays a maintenu son dynamisme dans la participation aux activités du Centre International de Civilisation Bantu(CICIBA) dans sa phase actuelle de mise sur pied. Conscient de sa position au coeur de l'Afrique et de son héritage culturel, le Rwanda reconnaît l'importance de la promotion de la culture bantu dont il serait le berceau.

En dehors des organismes nouveaux de coopération régionale, le Rwanda a déployé ses ressources diplomatiques à maintenir le dynamisme de coopération dans les organisations sous-régionales qui lui sont géographiquement les plus proches et dont le leadership ne lui est pratiquement pas contesté étant donné qu'il en abrite le siège. Il s'agit de la CEPGL et de l'OBK.

Pour la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, la tenue à Bujumbura (du 16 au 17 juin 1984) de la 7ème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat est venue consacrer les ef-

forts de redynamisation aujourd'hui constatables. Mais c'est de haute lutte que cette redynamisation a été acquise à un souffle tant moral que financier que notre pays a veillé à entretenir, contrecarrant ainsi un relâchement qui tendait à devenir manifeste.

Concernant cette redynamisation de la CEPGL, le 7ème Sommet a mis l'accent sur la détermination des programmes prioritaires de la Communauté en vue d'éviter la dispersion des efforts. Dans le cadre de l'intégration économique, la libéralisation des échanges intra-communautaires portant sur les produits du cru a été décidée et les États membres ont déjà communiqué au Secrétariat les listes des produits à échanger. Enfin, une étude d'évaluation des activités de la Communauté, comprenant un projet de restructuration du Secrétariat Exécutif Permanent, a été commandée en vue de garantir l'efficacité avant tout.

Il reste que la tendance de certains partenaires de la CEPGL à ne pas honorer leurs engagements est un obstacle qu'il faudra sans doute continuer à tenir à l'oeil pour garantir le succès de notre intégration sous-régionale. Cette vigilance concerne les partenaires de l'Organisation pour l'Aménagement et le Développement du Bassin de la Rivière Kagera. Ainsi, pour celle-ci, cette année se termine sans que le problème, soulevé par le Burundi, de répartition des contributions ait trouvé une solution. La question des projets agricoles, suite aux positions divergentes du Burundi et de l'Uganda, continue de paralyser également l'Organisation.

Au sujet de la fidélité à ses engagements, malgré la mauvaise conjoncture actuelle, le Rwanda qui n'en est pas moins affecté que les autres pays africains a toujours versé régulièrement ses contributions aux Organisations et Institutions dont il est membre; et ce, même quand le barème lui appliqué a été déclaré inéquitable comme c'est le cas à l'OUA où la révision du barème dit de Nairobi a été réclamée.

Notre pays croit donc à la coopération sud-sud mais reste conscient qu'elle ne se concrétisera que grâce à un effort soutenu et continu pour vaincre la tendance au relâchement. Celle-ci est effectivement constatable dans la léthargie qui conduit l'OCAM à l'extinction et dans la coopération afro-arabe qui continue à piétiner du côté arabe.

.../...

Quant à la politique internationale, le Rwanda a continué à militer en faveur de la promotion de la paix qui est le seul garant du progrès. C'est dans cette optique que notre pays n'a cessé de dénoncer la multiplication et la persistance des foyers de conflits dans le monde.

A côté de ces foyers persistants, le monde souffre gravement de la mauvaise conjoncture économique dont les répercussions sur le plan économique sont particulièrement dramatiques pour les pays les moins avancés. En effet, pendant que les grandes puissances se livrent à leur lutte d'influence qui génère et entretient conflits et insécurité sur le plan international, le Tiers-Monde et l'Afrique en particulier sont occupés à enterrer leurs morts; morts des guerres importées, mais aussi victimes de la famine due aux intempéries, à la sécheresse, aux déficits et aux pénuries alimentaires.

Les problèmes dus à l'inflation, à la détérioration des termes de l'échange, à l'endettement du tiers-monde, au ralentissement de la croissance économique, pour n'en citer que quelques uns, ne laissent plus aux pays en développement que la perspective d'un horizon bouché, un avenir sans espoir.

Face à cette situation, le Rwanda a de nouveau joint sa voix à celles des autres pays épris de paix et de justice pour lancer un appel en faveur d'un retour à une gestion plus équitable des ressources de notre planète. Ainsi, le défi à relever consisterait à s'engager à la stabilisation et à la revalorisation des prix des produits de base et des matières premières sur les marchés internationaux, la revalorisation de l'aide au développement notamment en faveur des pays les moins avancés, ainsi que la réduction des taux d'intérêts pratiqués sur les marchés financiers internationaux.

Le Rwanda a déploré que les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement n'aient pas encore été engagées et qu'ainsi la promotion d'un nouvel ordre économique mondial ne soit pas encore amorcée. Il a également souligné l'intérêt et l'importance qu'il attache au dialogue Nord-Sud dans le même esprit et a déploré que ce dialogue soit actuellement dans l'impasse.

....//....

Dans ce contexte, le Rwanda a rappelé à la Tribune des Nations Unies, sa politique économique qui consiste à compter principalement sur ses propres efforts pour son développement. Mais il a souligné également sa situation de pays enclavé et sans accès à la mer, sans ressources naturelles et avec un taux de croissance démographique parmi les plus élevés, pour démontrer combien son effort national ne peut prétendre se passer de l'aide internationale pour le démarrage de son développement.

Toujours au chapitre de la crise économique mondiale, du fléau de la faim en Afrique et de l'aide internationale, l'année 1984 aura été particulièrement dure pour le Rwanda où une sécheresse prolongée a abîmé les espoirs qui avaient été nourris pour une augmentation de la production alimentaire. Aussi, le recours à une aide alimentaire d'urgence a été indispensable et il faut se féliciter de ce que, grâce au succès de la politique de coopération de notre pays, l'appel à l'aide a été bien entendu.

Cette menace de la famine conforte la conviction du Rwanda que la coopération internationale en vue d'instaurer des programmes visant l'auto-suffisance alimentaire s'impose comme une nécessité.

En ce qui concerne le climat politique international, le Rwanda a exprimé avec force son adhésion au principe de la liberté et du droit à l'autodétermination des peuples. Ces droits fondamentaux justifient pour les peuples opprimés les efforts et les luttes de libération. Mais l'Organisation des Nations Unies a chaque fois posé clairement les principes qui sont à la base des solutions aux conflits qui y sont relatifs.

Ainsi, le Rwanda a suivi avec attention les initiatives tendant à promouvoir la détente en Afrique australe, détente nécessaire pour oeuvrer au développement de cette région. Il appelle de ses vœux l'application intégrale de la résolution 435 du Conseil de Sécurité de l'ONU en vue de l'indépendance de la Namibie.

Concernant  
// la question tchadienne, le Rwanda a toujours soutenu que le problème ne peut être résolu que par les tchadiens eux-mêmes, notamment par voie de réconciliation.

.../...

Le conflit du Sahara Occidental, après le 20ème Sommet de l'OUA à Addis- Abéba, donne des signes d'un prochain dénouement. L'étape actuelle a consisté en l'admission de la RASD à part entière au sein de l'OUA.

A côté de ces conflits ponctuels éparpillés sur la surface de la planète, les négociations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique se poursuivent avec des hauts et des bas. Le Rwanda a de nouveau stigmatisé la course aux armements qui fait peser sur l'humanité la menace d'une conflagration généralisée. Notre pays s'inquiète de ce qu'en dépit des efforts déployés par les nations éprises de paix, l'on ne constate pas de progrès dans la voie du désarmement. Il estime qu'il est plus que temps que les négociations nécessaires reprennent et aboutissent à combler les vœux de la communauté internationale qui aspire à une détente réelle et effective.

Le Rwanda a tenu à souligner par ailleurs que la surenchère qui consiste à entretenir un climat de méfiance et de crainte qui pousse les puissances à s'armer toujours davantage mobilise d'importantes ressources humaines, matérielles, scientifiques et financières qui serviraient plus utilement à des fins humanitaires, notamment la promotion du développement socio-économique, principalement en faveur des pays démunis. Les dépenses et les moyens consacrés aux armements devraient être reconvertis à des fins pacifiques et humanitaires.

Malgré tous ces vœux, la situation internationale actuelle ne permet pas de se faire des illusions quant à l'heureuse issue des problèmes évoqués que ce soit dans le domaine du désarmement, de la lutte contre l'injustice et le déséquilibre économique ou dans l'extinction des foyers de conflits sur la surface du globe. Néanmoins, le Rwanda a maintenu et renforcé au cours de cette année sa conviction que le militantisme en faveur de la paix et de la sécurité internationale, de la justice et du respect des droits des peuples, de la solidarité et de la coopération régionale et internationale est seule porteur d'espoir pour l'édification d'un monde meilleur.

.../...

Ainsi, au seuil de 1985, nous pouvons constater avec satisfaction que malgré la conjoncture économique internationale difficile qui se traduit chez nous par des restrictions budgétaires profondes, notre pays est resté fidèle aux principes fondamentaux régissant les relations internationales et telles que rappelées, pour notre action, par le Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement lors du discours-programme prononcé le 8 janvier de cette année. Aussi, l'objectif constant de consolider les assises de notre pays dans le concert des nations et de promouvoir nos intérêts dans le cadre des relations d'amitié et de coopération qui ne remettent pas en cause nos options de pays non-aligné et apprécié comme tel par nos partenaires, a été le grand souci du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Il est heureux que cet effort s'est traduit par des résultats très appréciables au niveau de notre coopération tant bilatérale que multilatérale.

Au cours de l'année qui s'achève, les actions de coopération menées ont visé l'initiation et le renforcement d'une coopération solide et efficace avec nos partenaires, conformément aux missions spécifiques conjointement assignées au Département par le IIIème Plan de développement économique, social et culturel 1982-1986 et par le IVème Congrès National Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, à savoir:

- le désenclavement du pays,
- l'équilibre du commerce extérieur,
- la recherche des crédits nécessaires au développement du pays,
- l'utilisation judicieuse des aides,
- le renforcement de la coopération-jumelage.

Aussi, le bilan des activités de coopération avec le reste du Monde se résume comme suit:

## I. SUR LE PLAN BILATERAL

### A. EN AFRIQUE

#### 1. BURUNDI

Les liens de coopération avec le Burundi se sont affermis au cours de l'année 1984 et se sont concrétisés par l'admission de 4 étudiants rwandais à la Faculté Polytechnique de Bujumbura et de 6 autres à l'Institut Supérieur d'Agriculture de Gitega. En guise de réciprocité, la partie rwandaise est disposée à réserver 10 places aux ressortissants burundais à l'UNR en 1985, faisant ainsi suite à une requête présentée tardivement cette année par le Burundi.

Par ailleurs, des contacts insistants ont été menés en vue de la signature de l'Accord Général de Coopération dont le texte a été finalisé en 1983.

#### 2. ZAIRE

Dans le cadre de l'Accord culturel signé entre le Zaïre et le Rwanda en 1972, le Conseil Exécutif du Zaïre a, comme par le passé, réservé un accueil favorable à une requête du Gouvernement rwandais portant sur l'admission de 10 ressortissants rwandais à l'Institut des Sciences du Développement Rural de Bukavu. Il est à noter que dans le même cadre, au cours de cette

année, 12 étudiants rwandais étaient inscrits en deuxième Graduat d'Education Physique et Sportive à l'IPN de Kinshasa et 11 en 2ème Graduat à l'ISDR-BUKAVU.

Au sujet du projet Gaz méthane du Lac Kivu, il est à retenir que la Commission Technique Mixte ad hoc s'est réunie les 26 et 27 mars à Gisenyi pour procéder aux analyses de l'étude technique réalisée par le Bureau TNO sur l'utilisation du méthane dans la propulsion automobile et qu'à l'occasion de la 4ème réunion de concertation des bailleurs de fonds tenue à Bruxelles les 22 et 23 mai 1984, la CEE a mis à la disposition du projet un montant de 1,7 million d'ECUS pour les études et l'assistance technique, la BEI, quant à elle, accordant à la BDEGL un crédit de 0,5 million d'ECUS pour le financement du Gazoduc de la Cimenterie de KATANA. La même Commission s'est réunie à Gisenyi du 29 novembre au 1er décembre 1984 pour examiner le dossier d'appel d'offres relatif à l'étude de factibilité du projet gaz méthane, les modalités du prêt BEI/BDEGL et le rapport de l'étude relative à l'extension de la station du Cap Rubona. Tous ces dossiers ont été renvoyés pour un complément d'information qui motivera la décision de la Commission ad hoc.

Concernant le même projet, il conviendrait de maintenir les contacts réguliers avec nos partenaires zaïrois pour leur faire comprendre l'urgence pour notre pays de réaliser les projets retenus dans ce cadre en privilégiant notamment la production de l'urée.

Par ailleurs, à l'occasion de la visite que le Commissaire d'Etat zaïrois a effectuée au Rwanda en septembre, les modalités pratiques d'amélioration des réseaux de télécommunications entre les villes frontières Goma - Gisenyi et Bukavu - Cyangugu ont été l'objet des discussions entre les services techniques des deux pays.

### 3. TANZANIE

La coopération entre notre pays et la Tanzanie s'est poursuivie dans le cadre du programme d'action arrêté à la 8ème réunion de la Commission Mixte qui s'est tenue à Dar-Es-Salaam en août 1983. C'est ainsi que plusieurs missions ont

.../...

été échangées tant au niveau technique qu'au niveau politique, en vue de réaliser les projets et d'autres actions convenues de commun accord.

Les travaux de la 9ème réunion de la Commission Mixte qui se sont déroulés à Kigali du 6 au 10 novembre 1984 ont abouti notamment à la signature de:

- l'Accord sur les facilités de transport et de transit,
- la Convention relative au bail emphytéotique concernant le terrain qui servira d'entrepôt dans la zone d'ISAKA,
- le Protocole d'Accord de coopération culturelle pour la période 1984-1985.

La 9ème réunion de la Commission mixte a établi un nouveau programme de coopération pour la période 1984 embrassant les secteurs traditionnels:

- échanges commerciaux, et arrangements bancaires,
- coopération industrielle,
- problèmes démographiques et d'immigration,
- coopération entre les services pénitentiaires,
- transports et communications,
- coopération culturelle,

mais également les axes de concentration dans les secteurs tels que l'agriculture et l'élevage, le tourisme et l'information.

A cette occasion, les deux parties ont reconnu la nécessité de donner une nouvelle impulsion à la coopération telle que connue jusqu'à présent et de s'engager davantage sur la voie du réalisme et du pragmatisme dans l'élaboration des programmes communs.

La coopération au niveau de la sécurité a été jugée indispensable pour maintenir un climat propice entre les deux pays.

#### 4. KENYA

Trois questions importantes ont continué à dominer largement les relations de coopération entre ce pays et le Rwanda, à savoir: les transports, les facilités de transit et les facilités d'entreposage à Mombasa des marchandises en provenance ou à destination du Rwanda.

Il est à rappeler que c'est au mois de mars que Kenya Airways a mis en exécution sa décision de desservir en exclusivité à partir de Nairobi, supprimant du coût les droits de cinquième liberté jadis exercés par la SABENA et AIR FRANCE.

Dans le domaine des transports par route et par rail, notre pays a maintenu une forte pression sur le Kenya pour l'amener à alléger les taxes successives qu'il applique à l'endroit des utilisateurs des infrastructures, mais il faut avouer que ces questions n'ont pas encore reçu une réponse satisfaisante. Aussi, malgré les multiples missions rwandaises envoyées dans ce pays pour examiner avec les autorités compétentes les graves problèmes de transport et de transit que rencontrent les transporteurs dans ce pays, la partie kenyane ne semble pas pressée pour apporter des solutions définitives à la situation qui prévaut actuellement.

Il est à espérer que la Commission mixte rwando-kenyane qui se tiendra au Kenya au début de 1985 aplanira toutes les difficultés.

#### 5. UGANDA

Avec l'Uganda, nous avons poursuivi des contacts surtout dans le but de négocier des facilités de transport de nos marchandises par route et par chemin de fer.

Par ailleurs, les négociations continuent pour que l'Uganda puisse rapatrier les réfugiés ugandais venus au Rwanda en octobre 1982. Il y a lieu de rendre hommage aux pays et organismes qui aident le Gouvernement rwandais à résoudre ce problème et à faire face aux besoins nés de cette situation regrettable.

#### 6. REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Le renforcement des relations d'amitié et de coopération va bon train eu égard aux nombreuses délégations échangées... en vue de promouvoir les échanges commerciaux et la coopération, culturelle, technique et scientifique.

Aussi, la première réunion de la Commission mixte tenue à Kigali du 27 au 29 août a été l'occasion pour les deux parties d'exprimer la volonté et la détermination de resserrer les liens en exploitant les Accords déjà signés mais également en recherchant les voies et moyens d'étendre la coopération aux domaines nouveaux tels que la justice, l'agriculture, le tourisme et les télécommunications.

C'est ainsi qu'en marge de la visite officielle au Rwanda du 8 au 10 décembre 1984, le Président Denis SASSOUNGUESSO, s'est tenue une réunion mixte ministérielle au terme de laquelle furent notées les informations suivantes:

- la partie congolaise a fait savoir qu'elle accorde, au titre de l'année 1985/86, 25 places aux ressortissants rwandais dans ses établissements d'enseignement supérieur,
- sur les 25 places offertes, le Gouvernement congolais supportera 10 bourses,
- LINA CONGO desservira Kigali à partir de février 1985,
- la Compagnie française TICI est prête à assurer le transport du fret entre le Congo et le Rwanda moyennant un Accord à passer entre elle et le Gouvernement rwandais,
- les deux parties ont convenu de réfléchir sur la possibilité de créer un Comité ad hoc chargé d'examiner les voies et moyens d'utiliser la main-d'oeuvre rwandaise dans les projets de développement du Congo, de même que l'étude de toutes questions inhérentes à l'émigration volontaire.

#### 7. ZAMBIE

Nous entretenons avec la Zambie des relations d'amitié très étroites. En marge de la visite que le Président de la République a effectuée dans ce pays du 30 mai au 2 juin 1984, s'est tenue la première réunion de la Commission mixte rwando-zambienne qui s'est penchée sur l'exploitation des Accords déjà signés - Accord général de coopération, Accord commercial, Accord sur les transports aériens, Accord culturel - et a exploré de nouveaux domaines de concentration de la coopération, en l'occurrence l'énergie, les transports et communications, l'agriculture et l'Arrangement monétaire.

Au vu des résultats de ladite Commission mixte, il y a lieu de croire que la coopération avec la Zambie pourra se développer surtout dans le domaine des échanges commerciaux et culturels, et plus particulièrement aux progrès qui seront accomplis en matière de transport spécialement le transport aérien où les axes de coopération entre Air Rwanda et Zambia Airlines sont déjà clairement définis.

8. ALGERIE

Les relations d'amitié et de coopération avec l'Algérie ont, au cours de l'année 1984, continué à se renforcer dans les différents secteurs. Dans le cadre de la coopération économique, la mission algérienne qui a séjourné dans notre pays du 27 au 31 mars 1984, a évalué, en collaboration avec les experts rwandais, les coûts en devises et en monnaie locale des projets "Ecole agri-vétérinaire de Busogo" et "Hôpital de Kaduha". Ainsi, en ce qui concerne Busogo, la liste des équipements retenus dans la limite de l'enveloppe arrêtée à 1.250.000 \$ US a été déjà transmise à la partie algérienne, tandis que les constructions de bâtiments avancent normalement grâce à un montant de 3.000.000 \$ US déjà accordé.

S'agissant de l'Hôpital rural de Kaduha, l'Algérie prendra en charge la partie en devises évaluée à 3.450.000 \$ US incluant la couverture des réajustements éventuels de prix au moment des commandes effectives.

Au titre de la coopération culturelle, il y a lieu de se féliciter de ce que sur un effectif de 21 étudiants civils qui poursuivent leurs études en Algérie est venu s'ajouter un contingent de 16 nouveaux admis pour l'année académique 1984/85.

Il convient de noter aussi qu'un mémorandum de coopération vient d'être soumis à la partie algérienne en vue de la préparation de la session de la Commission mixte programmée au courant du premier trimestre de 1985.

9. LIBYE

Comme déjà annoncé dans les rapports établis à la fin de l'année 1983, il se confirme que la Libye est en train de modifier ses orientations de coopération généralement bénévole en faveur d'une politique d'aide liée politiquement. La preuve en est que la dernière session de la Commission mixte rwando-arabe-libyenne tenue à Tripoli du 9 au 11 juillet 1984 a vaguement reconduit les promesses libyennes d'assurer le financement de tous les projets retenus de commun accord, exception faite des routes Nyanirambo-stade, stade Nyabugogo pour lesquelles les autorités libyennes ont refusé de supporter le dépassement de 88.556.325 FRw au montant contractuel.

En outre, selon les résultats de cette Commission mixte, la coopération financière rwando-arabe libyenne sera canalisée par les Sociétés mixtes, notamment la SODEPARAL et la SOPROTEL.

L'une des actions concrètes qui était à mettre à l'actif des discussions de juillet était l'octroi au Rwanda pour 1984/85 de 15 bourses d'études supérieures et universitaires et au sujet desquelles malheureusement la partie libyenne n'a pas encore réagi aux dossiers de candidats lui transmis.

#### 10. AUTRES PAYS D'AFRIQUE

Il est à noter qu'avec l'Egypte, la coopération a continué à se cantonner dans les secteurs de bourses de stages de courte durée, soit 5 par an et de l'assistance technique mais qui ne se développe pas. S'agissant des bourses d'études proprement dites, jusqu'à présent il n'a pas été possible de les accepter à cause de leur insuffisance.

Quant à la Tunisie qui s'entoure d'un certain mystère dans sa politique de coopération, son nouvel Ambassadeur accrédité au Rwanda a déclaré que la coopération rwando-tunisienne pourrait embrasser les domaines du planning familial, du tourisme et du développement agricole.

La République de Djibouti nous a offert les services de son industrie portuaire, aéronautique et touristique. Nous étudions les possibilités de saisir cette occasion de plus pour faciliter le transit de nos marchandises.

Avec le Tchad, il y a lieu de noter que 7 étudiants tchadiens fréquentent l'UNR depuis janvier 1984.

Quant à notre coopération avec le Cameroun, elle est concrétisée par la signature d'un Accord aérien en date du 7 juin 1984.

Enfin, la coopération amorcée avec la Côte d'Ivoire va dans le sens de la promotion des échanges commerciaux.

Avec le Sénégal, les relations sont encore au niveau de la définition des domaines qui pourraient faire l'objet d'une coopération. Un certain nombre d'instruments juridiques dont l'Accord culturel existent depuis une dizaine d'années avec ce pays.

.../...

B. EN ASIE1. PAYS DU GOLFE ARABIQUE

La coopération avec ces pays ne se développe pas à la mesure des moyens financiers dont disposent lesdits pays.

Cette situation, faudra-t-il reconnaître, est due principalement au manque de dossiers mûrs dignes d'être soutenus.

Il convient néanmoins de rappeler à cette occasion l'état de la coopération avec les Fonds de ces trois pays.

a) Arabie Saoudite

Le Fonds saoudien participera au cofinancement de la route Kayonza-Kagitumba à concurrence de 12,88 millions de \$ US. Il financera un nouvel Hôpital à Kigali dont finalement les études sont en cours actuellement pour 11.000.000 \$ US. Il reste alors en pipeline 9 millions de dollars dont il faut trouver de commun accord la destination.

D'autres projets jugés immatures ont été soumis au Fonds en février 1984.

b) Koweït

Le Fonds Koweïtien a participé au financement de la route Butare-Cyangugu pour 19.000.000 \$ US sans oublier qu'en 1975, il a déjà financé le projet théicole de Karago-Giciye et principalement l'usine de Nyabihu. Ce Fonds a par ailleurs financé les études de préfaisabilité de la route Gitarama-Ruhengeri et s'est engagé à participer à l'exécution du projet à concurrence de la moitié des coûts. Le Fonds Koweïtien a promis son intervention financière dans l'exécution du projet d'aménagement Kagitumba-Muvumba une fois que le plan directeur d'aménagement aura été élaboré par la coopération canadienne. Il a financé également les dépôts d'hydrocarbures à l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA pour 4, 25 millions de dollars US.

c) Emirats Arabes Unis :

Le Fonds d'Abou Dhabi a participé au financement de l'Aérogare de Kanombe (Aéroport International Grégoire KAYIBANDA) à concurrence de 4.100.00 \$ US. Des contacts sont en cours pour

.../...

de nouveaux projets éventuels.

## 2. REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Notre coopération avec la Chine demeure en excellent état malgré les difficultés qui se font jour dans les négociations sur la constitution des Sociétés mixtes. En effet, notre souhait de créer des Sociétés mixtes pour la Cimenterie, les Travaux Publics et la promotion du riz se heurte à une conception différente de celle que se fait notre partenaire spécialement en matière de constitution du capital initial, de gestion financière et du traitement du personnel. Néanmoins, les négociations relatives à la création des Sociétés mixtes ou de gestion avancent normalement.

En tous les cas, la coopération avec la Chine est une des plus solides et des plus efficaces et se caractérise, en 1984, par diverses missions de contact échangées, l'admission de 10 nouveaux rwandais dans les écoles supérieures chinoises, les essais concluants des travaux d'aménagement des périmètres rizicoles de Rwamagana, le déroulement normal des travaux de construction du stade national et logements <sup>pour</sup> sportifs à Remera, de la caserne et des logements pour experts chinois.

Il sied de signaler que la partie rwandaise prépare activement les dossiers des projets du nouveau programme chinois dans les secteurs agricole, socio-médical et de la formation des cadres. En plus, la Chine s'intéresse beaucoup aux projets du secteur des petites et moyennes entreprises et les contacts sont en cours pour faire aboutir favorablement cette nouvelle forme de coopération

## 3. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

Les projets inscrits dans le cadre de la coopération rwando-coréenne se réalisent lentement mais sûrement.

Ainsi, la Maïserie de Mukamira entrera dans la phase opérationnelle l'année prochaine. Il a d'ailleurs été déjà mis sur pied une Commission mixte rwando-coréenne chargée d'étudier tous les problèmes inhérents au bon fonctionnement de cette unité: administration, gestion, approvisionnement ...

.../...

Quant à la deuxième phase de l'irrigation de 800 hectares au Bugarama, elle est encore au stade de construction du barrage qui prépare le tracé des canaux d'irrigation.

S'agissant de l'Ecole Technique de Gikongoro et de l'Hôpital de Cyangugu, il est à retenir que les experts coréens pour la construction de l'Ecole sont sur place depuis septembre, tandis que le gros matériel destiné à ces deux projets a déjà quitté les ports nord-coréens.

Une mission d'étude devant rassembler les données nécessaires à la confection des dossiers des projets nouveaux, en l'occurrence ceux dont la réalisation interviendra après l'achèvement des projets convenus de commun accord en 1978 est attendue. Ces projets nouveaux sont:

- construction du Ministère de la Défense Nationale,
- participation à la construction d'une Ecole Technique Secondaire,
- irrigation de 300 ha de terres sèches dans le Bugesera,
- irrigation de terres en utilisant l'eau des lacs collinaires dans les régions de Butare et Gitarama.

Il y aurait aussi une possibilité de pousser la coopération rwando-coréenne dans la pisciculture.

#### 4. JAPON

La coopération avec le Japon se renforce. Comme d'habitude, ce pays programme chaque année le financement de 2 grands projets: un projet touchant l'infrastructure et un autre visant l'augmentation de la production vivrière. Dans ce cadre et pour 1984, nous avons enregistré la signature des notes portant sur les projets suivants: fourniture de pesticides pour un montant de 200.000.000 de yens et l'entretien des routes nationales phase II pour un montant de 500.000.000 de yens.

En outre, le Japon accorde chaque année une remise d'intérêts de 35.978.000 de yens que l'ONATRACOM devrait payer suite au crédit lui octroyé.

Dans le cadre du projet de l'hydraulique rurale dont le financement pour son exécution devrait être disponible en 1985/86, une mission japonaise a commencé les études en octobre 1984.

.../...

En vue de soutenir techniquement les projets exécutés avec un financement japonais, 4 bourses de stage ont été accordées dans les domaines des télécommunications et de la mécanique automobile.

Il est à noter également que le Japon a donné l'accord de principe pour la transformation de l'Usine d'allumettes en une Société d'économie mixte.

## 5. AUTRES PAYS D'ASIE

La coopération avec l'Inde, les Philippines et le Sri LANKA est au stade d'initiation mais elle pourrait se développer peut-être dans le domaine de l'industrie.

L'Inde est également prête à nous offrir des bourses d'études dans ses Instituts de formation supérieure mais des difficultés subsistent à ce sujet car le montant de la bourse paraît manifestement insuffisant.

## C. EUROPE

### 1. BELGIQUE

Après les Commissions techniques tenues en février en vue d'évaluer les projets relevant des domaines des infrastructures, de l'agriculture et de l'Industrie, et en mai, en ce qui concerne la santé et l'enseignement, la Grande Commission mixte belgo-rwandaise qui s'est tenue à Bruxelles du 1er au 3 octobre 1984 a fixé le programme de coopération sur la période 1985/89 et a prévu les moyens financiers requis pour son exécution.

L'enveloppe globale a été arrêtée à 6.000.000.000 FB répartis comme suit:

Secteur	Hors programme (mio FB)	Programme indicatif (mio FB)	Total (mio FB)	%
1. Administration	-	290,0	290,0	4,8
2. Utilités publiques	179,6	208,3	387,9	6,4
3. Agriculture	94,2	1.231,2	1.325,4	22,1
4. Industrie	72,7	71,7	144,4	2,4

.../...

5. Commerce et Banques	-	120,1	120,1	2,0
6. Enseignement	271,1	1098,6	1.373,7	22,9
7. Santé	144,4	1190,7	1.335,1	22,3
8. Affaires Sociales	96,8	15,0	111,8	1,9
9. Plurisecteur	867,2	23,0	890,2	14,8
Réserve	-	21,4	21,4	0,4
<b>T o t a l</b>	<b>1.730,0</b>	<b>4.270,0</b>	<b>6.000,0</b>	<b>100,0</b>

Des négociations particulièrement dures qui ont eu lieu à Bruxelles, l'on peut retenir les observations suivantes:

1. L'enveloppe du programme 1985-89 est nominalement aussi importante que celle qui a financé les actions programmées en 1980-84 mais en termes réels, elle ne représente qu'environ 55% de cette dernière.

Ce rétrécissement du volume de l'aide est une conséquence logique des difficultés économiques que notre partenaire affronte depuis plusieurs années mais également de la réorientation de sa politique de coopération visant le désengagement progressif dans les projets de faible rentabilité financière et l'accroissement des interventions dans les projets capables de s'autofinancer à court terme.

2. La Belgique ne financera rien en dehors de cette enveloppe. C'est ainsi que l'enveloppe hors programme qui est en réalité l'enveloppe non négociable sert à financer des actions telles que l'aide alimentaire ordinaire et d'urgence, les ONG belges oeuvrant au Rwanda, les volontaires de l'enseignement libre subsidié tout comme ceux oeuvrant dans l'enseignement privé, l'Ecole belge à Kigali, la Mission de Coopération Belge au Rwanda, les experts associés, les subsides aux Universités belges que fréquentent les ressortissants rwandais, etc...
3. Le reliquat sur l'enveloppe de 1980-84 reste acquis et sera entièrement utilisé pour terminer les actions prévues mais qui n'ont pas été achevées.

.../...

4. Les montants indicatifs retenus dans le cadre du programme 1985/89 ne le sont qu'indicativement, les Commissions mixtes annuelles pouvant procéder aux réajustements de ceux-ci en cas de nécessité.
5. La Belgique est prête à intervenir dans le financement des projets où elle trouve son compte, soit sous forme d'envoi de coopérants, soit sous forme de fourniture de matériel fabriqué par les entreprises belges. Aussi, les projets d'infrastructures et de constructions de bâtiments se trouvent-ils écartés du programme belge de coopération.
6. Le nouveau programme est axé sur les secteurs traditionnels de coopération entre nos deux pays en mettant l'accent sur la poursuite des projets en cours qui souffrent de l'insuffisance de fonds alloués, sur l'appui à notre stratégie alimentaire et à notre stratégie énergétique.
7. Un montant de 500.000.000 FB est prévu hors de l'enveloppe globale pour financer la mise en valeur des réserves de gaz méthane du Lac Kivu.
8. Un quota de 25 bourses d'études nous a été accordé et 24 ont été effectivement utilisées pour l'année 1984/85.

## 2. F R A N C E

La coopération avec ce pays a été marquée par la tenue de la Commission mixte ministérielle à Paris du 7 au 8 mars 1984 et par la visite au Rwanda du Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération Economique du 8 au 11 mai.

Aux termes de la Commission mixte sus-évoquée, une enveloppe de 30,2 millions de FF a été retenue au titre du FAC dont 12,2 millions pour les projets en cours, 11 millions pour les projets nouveaux et 7 millions comme réserve à utiliser en cas de besoins supplémentaires qui apparaîtraient sur le terrain.

Le financement FAC ainsi obtenu est destiné aux projets relevant notamment des secteurs du développement rural, de la santé, de l'enseignement et formation.

Concernant la coopération au niveau du FAC, un fait est particulièrement à noter, à savoir que les moyens

financiers alloués à ce programme ne cessent de s'amenuiser tant globalement qu'au niveau de chaque partenaire. Et même, le montant retenu n'est pas débloqué totalement.

Grâce au financement de la CCCE, les projets repris ci-après pourront poursuivre leur réalisation ou démarrer:

- usine de traitement des écorces de quinquina,
- étude de gestion de l'aéroport<sup>international</sup> Grégoire KAYIBANDA,
- stocks stratégiques de carburant,
- adduction d'eau dans les centres secondaires de Gitarama, Gikongoro, Byumba et Gisenyi, projet dont la convention d'ouverture de crédit à concurrence de 115.000.000 FF a été signée le 17 septembre,
- développement de la riziculture dans la région de Butare,
- aménagement de la forêt de Nyungwe,
- énergie "domestique" pour 75.000.000 FF.

### 3. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La coopération avec ce pays a été marquée, au cours de l'année qui s'achève, par la visite d'amitié et de travail que le Président de la République Rwandaise y a effectuée du 25 mars au 2 avril, visite suivie par celle que le Ministre Fédéral Allemand de la Coopération Economique a effectuée au Rwanda du 10 au 13 juillet 1984.

Par ailleurs, la Commission technique mixte qui s'est tenue à Kigali du 5 au 12 novembre, en vue de préparer les négociations de la Grande Commission Mixte relative au programme de coopération pour 1985/86 et qui se tiendra en juin 1985 en République Fédérale d'Allemagne, a dégagé certaines tendances ou préférences de notre partenaire sur l'exécution des projets lui soumis.

Ainsi, il est clair que la position de la partie allemande est carrément négative quant à l'aménagement du quartier de Nyamirambo. En plus, il s'avère que les projets en cours seront reconduits tandis que les projets nouveaux seront considérablement limités par l'enveloppe qui ne connaîtra qu'une légère augmentation par rapport à 1983/84 et

par le début de l'exécution des grands projets qui seront réalisés en plusieurs phases et dont les études seront achevées au cours de la programmation prochaine.

S'agissant des projets en cours dont le partenaire allemand accepte une nouvelle phase, il y aurait lieu de mentionner entre autres: le programme des ponts, l'entretien des routes, l'aide en marchandises, les projets d'électrification, les projets du secteur agricole (Nyabisindu et Karago-Giciye-Satinskyi), l'assistance technique.

Concernant les programmes qui démarreront dans un proche avenir, il s'agit principalement des projets :

- alimentation en eau et en électricité des chefs-lieux de Sous-Préfectures,
- développement rural de Nshili - Kivu,
- route de transit en bas du quartier Rugenge,
- adduction d'eau au Bugesera-sud .

Quant aux projets nouveaux, la partie allemande semble très favorable à la planification familiale prônée par l'ONAPO et à la protection du canal de YANZE qui alimente en eau potable la ville de Kigali.

Concernant le secteur de la formation, la République Fédérale d'Allemagne vient de nous octroyer au titre de l'année 1985/86, un quota de 20 bourses d'études hors projet et toutes durées confondues.

S'agissant de la coopération avec le Land de Rhénanie-Palatinat, elle a été marquée au cours de l'année qui s'achève par la visite que le Président de la République y a effectuée du 28 mars au 2 avril 1984 et par celle que le Ministre-Président de ce Land a effectuée dans notre pays du 3 au 8 septembre.

A l'heure actuelle, le bilan de la coopération avec ce Land se présente comme suit:

- 12 communes rwandaises sont déjà jumelées avec des partenaires de Rhénanie-Palatinat,
- 7 communes sont en voie de l'être,

- 51 communes rwandaises non jumelées ont déjà présenté des projets communaux de développement.

Il sied d'ajouter que le jumelage commence à s'étendre également aux écoles et aux hôpitaux.

Enfin, il convient de relever que la RFA et le Land de Rhénanie-Palatinat vont entamer un programme d'appui et d'aide au secteur de l'Artisanat en faveur de notre pays.

Il n'est pas non plus inutile de mentionner que toujours se fondant sur les excellentes relations germano-rwandaises, d'autres jumelages ont été tentés. C'est le cas notamment avec le Land de Wurtnberg qui a semblé s'intéresser au domaine agricole. Une visite au Rwanda du Ministre de l'Agriculture de ce Land reste toujours attendue.

#### 4. S U I S S E

La coopération avec ce pays se poursuit dans le cadre du Procès-verbal de la Commission mixte tenue à Kigali du 17 au 21 mai 1982 et des entretiens qui ont eu lieu à Berne en marge du séjour du Président de la République en Suisse du 4 au 5 octobre 1983.

D'après les indications recueillies au cours de l'année 1984, la coopération suisse pourra encore à l'avenir financer et appuyer les projets des secteurs de l'infrastructure, du développement agricole et rural, de l'industrie, des services et de la formation des cadres.

Ainsi, de nouvelles phases pour les projets agricoles (projet pilote forestier de Kibuye et projet agricole de Kibuye) seront retenues, une nouvelle phase d'appui à la TRAFIPRO est en vue, un nouveau programme d'appui à l'Ecole forestière de Nyamishaba est prévu, une intervention en faveur des télécommunications rurales est en cours de préparation, l'appui à la petite et moyenne entreprise sera réalisé et une nouvelle phase de coopération dans le secteur énergétique se précisera.

Dans le secteur de la formation, 3 bourses universitaires ont été accordées et utilisées. Pour l'année académique

1985/86, d'autres bourses sont annoncées, mais le nombre dépendra du degré de compétitivité des candidats présentés.

## 5. A U T R I C H E

La coopération bilatérale avec l'Autriche s'est développée. Depuis lors, la coopération culturelle depuis 1983 s'est concrétisée par l'octroi d'un quota de 10 bourses d'études en 1983/84 et en 1984/85.

Le projet d'intensification de la production vivrière et animale en communes de Cyabingo, Gatonde et Ndusu se trouve encore au niveau des études, celles-ci devant se terminer le 15 octobre 1985 et déboucher sur la réalisation du projet. Deux experts sont à cet effet au Rwanda.

Quant au projet mini-centrale de SECOKO en Préfecture de Kibuye, la mission d'identification autrichienne qui a visité le site du 12 août au 13 septembre a conclu à sa factibilité technique et élaboré les études.

Par ailleurs, les services de la coopération autrichienne examinent les voies et moyens de réaliser les projets:

- assainissement des eaux usées de la ville de Ruhengeri,
- le centre de formation professionnelle,
- entrepôts de vivres.

## 6. I T A L I E

La coopération avec ce pays a été marquée par la visite du 8 au 12 juin d'une mission technique devant déterminer l'utilisation d'une enveloppe de 10 milliards de Lires accordée au Rwanda à l'occasion de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à Rome en mars et à l'issue de laquelle 10 bourses d'études nous furent octroyées.

Au terme des discussions avec les services rwandais, la répartition de l'enveloppe pour le programme 1984/85 s'est faite comme suit:

- aménagement du périmètre rizicole n° 4 de la Kagitumba-Muvumba,

.../...

- ferme pilote de production du froment et de la pomme de terre, les deux projets devant se partager un montant de 4.000.000 \$ US,
- chantier naval sur le Lac Kivu à concurrence de 1.800.000 \$ US,
- fourniture de 2 unités mobiles pour le dépistage de la tuberculose et les campagnes de vaccination à raison de 300.000 \$ US.

D'autre part, l'Académie SIMBA a envoyé deux missions au Rwanda, l'une en mars et l'autre du 27 septembre au 3 octobre. L'Académie SIMBA manifeste un vif intérêt à la promotion des contacts directs entre opérateurs économiques italiens et leurs homologues rwandais, la promotion du tourisme, des logements sociaux et de l'agriculture au Rwanda, et apporte un soutien sous forme de dons et de médicaments à l'Orphelinat de MASAKA.

#### 7. P A Y S - B A S

Avec ce pays, la coopération qui avait démarré de façon remarquable semble s'essouffler et même stagner.

A part un prêt de 15.000.000 de florins que notre Consul Honoraire aux Pays-Bas vient de négocier au taux de 5,5% pour le compte du projet "câbles téléphoniques", les autres projets exécutés dans le cadre de la coopération avec les Pays-Bas se ramènent à:

- l'extension de l'Hôpital de Gatsibo,
- l'extension du projet des Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre,
- la prise en charge de l'assistance technique au projet "Pêche au Lac Kivu",
- des projets d'adduction d'eau en milieu rural par les OVN.

Des contacts sont en cours pour connaître les intentions réelles du Gouvernement néerlandais quant aux perspectives de coopération entre nos deux pays.

#### 8. GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Au cours de l'année qui s'achève, seuls les dossiers des projets "Extension de l'Ecole d'Infirmières à Rwamagana" et "Extension et réfection de l'Hôpital de Rwamagana" ont pu évoluer; la partie luxembourgeoise ayant accordé la

priorité à l'extension de l'Ecole.

Reste encore au niveau de déclaration d'intentions les projets qui avaient retenu l'attention des deux parties à l'occasion de la visite du secrétaire d'Etat Luxembourgeois aux Affaires Etrangères, au Commerce et à la Coopération au Rwanda en mai 1983, à savoir:

- les projets CCDFP,
- les Centres de santé,
- l'extension du centre pour jeunes sourds-muets à Butare,
- l'école de nutrition.

#### 9. GRANDE-BRETAGNE

Jusqu'à présent, la Grande-Bretagne concentre la très faible coopération avec le Rwanda sur le domaine culturel. C'est ainsi que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique nous a accordé pour l'année académique 1984/85, 5 bourses de perfectionnement de professeurs d'anglais, 2.000 £ pour l'achat de livres destinés au Département d'anglais à l'UNR et compte envoyer un expert en 1985 pour discuter avec les services rwandais compétents les projets d'éducation pouvant être programmés pour la coopération future.

Il semble cependant que ce pays aurait également l'intention de financer des projets du développement agricole et rural par le canal du Commonwealth Development Corporation (CDC).

#### 10. ESPAGNE

Le Gouvernement espagnol vient de retenir le Rwanda au titre des pays africains au Sud du Sahara pouvant bénéficier de sa coopération.

Le programme de cette coopération pourrait être établi à l'occasion d'une réunion conjointe déjà en vue pour discuter le mémorandum préparé et déjà soumis à la partie espagnole. Le mémorandum a été axé sur les domaines de la santé, de la formation des cadres et du tourisme.

11. G R E C E

Avec ce pays, la coopération se limite jusqu'ici à l'octroi, mais à des conditions peu avantageuses, de bourses d'études à l'Ecole des Cadets de l'Aviation et aux pourparlers entre Air Rwanda et Olympic Airways dans le cadre de la formation de pilotes rwandais.

Comme signe de temps, en novembre, une délégation grecque conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Economie Nationale a déclaré, au cours d'une audience lui accordée par le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération, que le Gouvernement grec manifestait l'intention de participer au développement du tourisme dans notre pays.

12. P A Y S S C A N D I N A V E S

Les contacts avec ces pays se poursuivent en vue d'initier une coopération active avec chacun d'eux. En plus du projet "Piles électriques" identifié par IFU, la Société danoise DE DANSKE SUKKER s'intéresse, par l'intermédiaire de l'IFU, à l'installation au Rwanda de mini-complexes sucriers.

D'autre part, la Société suédoise African Scandinavian Industries Centre est en pourparlers avec la Caisse Hypothécaire du Rwanda pour l'acquisition par cette dernière dans le cadre de joint-venture d'unités de production de matériaux de construction.

13. R O U M A N I E

Préparée par une réunion d'experts qui s'est tenue à Bucarest du 22 au 25 mai 1984, la deuxième réunion de la Commission mixte rwando-roumaine de coopération économique et technique qui a tenu ses assises à Kigali du 26 au 29 octobre n'a pas abouti au démarrage d'une coopération véritable que laissaient espérer les déclarations faites antérieurement par notre partenaire.

En effet, le négociateur roumain s'étant réfugié dans le sacro-saint principe d'avantages réciproques, la partie rwandaise s'est trouvée dans l'obligation de conclure que la coopération dans le système ainsi proposé ne cadre pas avec notre ligne de conduite dans ce domaine.

Aussi, la réunion s'est contentée de vagues promesses faites par la partie roumaine sur sa disponibilité à réaliser les études des projets:

- fabriquer de conserves de légumes,
- fabrique de verres creux,
- conserverie de viandes,
- papeterie à base de fibres végétales,
- tannerie et produits de cuir.

Sur la base de ces études, les deux parties étudieront les voies et moyens de la mise en oeuvre des projets rentables.

Au sujet de la promotion des échanges commerciaux entre la Roumanie et le Rwanda et ce, à partir d'un Accord commercial de compensation, la partie rwandaise a examiné la question à la lumière de deux contraintes qui sont:

- l'inexpérience du Rwanda dans le système de troc,
- la gamme restreinte des produits à exporter eu égard aux devises que procure leur vente,

#### 14. AUTRES PAYS D'EUROPE DE L'EST

En 1984, l'URSS a admis à ses frais 46 boursiers rwandais dansses établissements d'enseignement supérieur et universitaire.

Par ailleurs, elle manifeste l'intention d'inscrire dans le cadre de la coopération avec notre pays l'étude et la construction de centrales hydro-électriques de puissance moyenne, mais cette intention ne se concrétise pas encore.

Quant à la Bulgarie, la Tchecoslovaquie et la Pologne, leurs contributions au développement de notre pays s'est encore limitée au domaine de la formation; elles nous ont ainsi accordé des bourses fixées respectivement à 5, 3 et 2.

D. EN AMERIQUE1. CANADA

Au cours de l'année 1984, la coopération avec le Canada a été marquée par la visite effectuée au Rwanda en février par la Présidente de l'ACDI qui a discuté avec les autorités rwandaises l'état de la coopération entre nos deux pays.

La coopération rwando-canadienne a concentré, une fois de plus, ses actions sur les secteurs prioritaires de notre économie:

- formation de cadres: projet UNR dans sa troisième phase avec une enveloppe de 2.764.345 \$ canadiens. La nouvelle forme de coopération pour soutenir l'UNR dans ses programmes, à savoir la coopération institutionnelle, se prépare activement;
- développement rural: le projet DERVAM en sa deuxième phase, fonctionne avec une enveloppe de 13.500.000 \$ canadiens;
- prospection géophysique aéroportée: l'évaluation du projet en cours permettra d'approcher les investisseurs canadiens en cas de résultats probants;
- télécommunications: la première phase du projet s'est terminée en février 1984 et la deuxième consolide les acquis de la première tout en envisageant les télécommunications rurales;
- aide alimentaire: pour 1984, l'aide alimentaire ordinaire a été transformée en aide alimentaire d'urgence. Pour 1985, une requête portant sur une aide alimentaire ordinaire a été formulée. Elle porte sur 4.000 tonnes de farine de blé, 200 tonnes de lait en poudre et 20 tonnes d'huiles de canola.

Par ailleurs, d'autres projets et programmes se réalisent également à la satisfaction de la partie rwandaise, notamment:

- l'appui à Air Rwanda moyennant une contribution de 4.415.000\$ canadiens,
- l'appui à la Direction Générale des Eaux et Forêts et la formation de cadres supérieurs forestiers,
- le développement rural intégré en Préfecture de Ruhengeri, en y incluant l'appui aux communes et à la petite et moyenne entreprise.

Le Canada se déclare prêt aussi à appuyer l'ONAPO dans ses programmes de planning familial.

## 2. ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Au cours de l'exercice financier allant du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1984, le montant total des allocations des USA en faveur des projets y compris l'assistance aux réfugiés, l'aide alimentaire d'urgence et autres programmes s'élève à 24.725.000 \$ US. C'est dire que la contribution de ce pays à notre effort de développement est très importante et traduit la volonté américaine d'intervenir spécialement dans les projets concernant directement le développement économique et social de la masse.

Ainsi, les USA ont continué à appuyer nos programmes d'augmentation de la capacité de la production agricole, de stockage et de commercialisation des denrées alimentaires et ce, à travers les projets suivants:

- stockage et commercialisation des denrées alimentaires (GRENARWA),
- silos coopératifs, phase II,
- formation et appui technique au projet "IWACU", phase II en vue;
- enquêtes et analyses agricoles,
- pisciculture,
- développement rural des communes de Butaro, Cyeru, Nyamugali et Nyarutovu,
- agro-foresterie en communes de Cyeru, Nyamugali et Butaro,

En outre, les USA ont réservé la même attention aux secteurs Santé/population et enseignement en intervenant dans les actions suivantes:

- initiation en matière de santé,
- lutte contre les maladies infantiles contagieuses;
- planification familiale,
- programme élargi de vaccination,
- construction de l'Hôpital de Mugonero,
- soutien à la Faculté d'Agronomie à l'UNR,
- enseignement agricole,
- développement du personnel de cadre africain.

Nos partenaires américains s'intéressent également au développement du secteur privé et c'est dans ce cadre que TECHNOSERVE, une Organisation de volontaires américains, a déjà prévu une enveloppe de 4.000.000 \$ US en vue de l'assistance technique et de la formation d'entrepreneurs rwandais.

D'autre part, les ONG américains sont très actifs et s'occupent essentiellement de projets socio-médicaux. C'est le cas d'AFRICARE et de CARE INTERNATIONAL. Par ailleurs, les fonds "SELF HELP" géré par l'Ambassade des Etats-Unis a satisfait beaucoup de micro-réalisations socio-médicales au niveau communal.

### 3. AUTRES PAYS D'AMERIQUE

Avec le Brésil, l'Argentine et le Cuba, la coopération n'arrive pas encore à démarrer car ces pays, tout en étant des puissances économiques moyennes, imposent des conditions difficiles aux types d'échanges qu'ils proposent. Ainsi par exemple, le Brésil et le Cuba nous demanderaient de supporter/ les frais de transport des étudiants qui fréquenteraient leurs établissements. Néanmoins, un Accord culturel a été signé avec le Cuba, tandis que des contacts ont été maintenus pour poursuivre l'examen des accords-cadre avec le Brésil et l'Argentine.

## II. SUR LE PLAN MULTILATERAL

### A. SUR LE PLAN REGIONAL

#### 1. C.E.P.G.L.

La coopération entre les pays membres de la CEPGL se poursuit d'une manière satisfaisante à travers les Institutions spécialisées de cette entité sous-régionale: la BDEGL, l'EGL et l'IRAZ.

En ce qui concerne la BDEGL, il y a lieu de retenir qu'au cours de sa 4ème Assemblée Générale Ordinaire tenue à Gisenyi du 16 au 18 juillet 1984, il a été constaté que les revenus de cette Banque ont enregistré une hausse de 75% et le déficit cumulé ainsi réduit de moitié.

En vue de rentabiliser cette Institution, il a été décidé de lancer un appel de fonds dont la libération s'échelonnait sur les exercices 1984/85 et 1986 et de sanctionner les libérations tardives par un intérêt de retard s'élevant à 14%.

Ladite Assemblée a reconduit le mandat des membres du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne particulièrement notre pays, la BDEGL est prête à participer à concurrence de 100.000.000 de FRw à la construction de l'extension de l'Hôtel des Mille Collines dont le coût est estimé à 4.000.000 de DTS. D'autre part, le Gouvernement rwandais a déjà fait parvenir à cette Banque les fiches de 9 projets de développement. La Banque exige cependant d'être en possession des études techniques de ces projets avant d'examiner les modalités de son intervention financière dans l'exécution.

Quant à l'E.G.L., sa 10ème Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Kigali du 16 au 18 février 1984 a donné des orientations précises relativement aux actions à mener à court, moyen et long terme dans les domaines suivants:

- charbonnage de Kalémie,
- hydrocarbures,
- combustibles ligneux,
- schistes bitumeux,
- gaz méthane du Lac Kivu,
- tourbe,
- biogaz,
- implantation des gazogènes,
- énergies solaire, éolienne et géothermique,
- alcool-carburant,
- harmonisation des politiques énergétiques des pays de la CEPGL.

Concernant la SINELAC, il est utile de signaler que par Loi n° 1/1984 du 14 mars 1984, le Rwanda a ratifié la Convention relative à la création de cette Société à l'actif de laquelle doit être mentionné pour l'année 1984, le démarrage des travaux de construction de la Centrale RUSIZI II.

S'agissant de l'IRAZ, il sied de noter que son Assemblée Générale Ordinaire a tenu sa 5ème session à Kigali du 2 au 4 février 1984.

Outre la poursuite des activités entamées en 1983, l'Assemblée Générale a pris la résolution d'inscrire au programme 1984 les actions suivantes:

- programme régional sur le haricot,
- programme de recherche sur la banane,
- étude des systèmes de production agricole,

- recherche sur les petits ruminants.

## 2. O.B.K.

La réunion ministérielle qui s'est tenue à Dar-es-Salaam du 15 au 17 mai 1984 a discuté la répartition des contributions des Etats membres et a voté le budget de l'Organisation.

Cependant, il faut avouer que cette réunion n'a pas réglé tous les problèmes pendants puisque au terme des travaux subsistaient le problème de répartition des contributions et celui de l'avenir des projets suite aux positions divergentes du Burundi et de l'Uganda face aux projets agricoles.

D'autre part, la réunion qui devait avoir lieu en octobre à Bujumbura en vue de colmater les brèches dans l'Organisation a été ajournée unilatéralement par le Burundi.

## 3. Z.E.P.

Le Secrétaire Général par intérim de la ZEP, Monsieur BAX D. NOMVETE, a visité le Rwanda du 27 au 31 mars 1984. A cette occasion, il a pris contact avec les responsables rwandais pour les sensibiliser aux problèmes de l'Organisation dont le programme proprement dit a démarré au mois de juillet dernier, cérémonies auxquelles le Rwanda, 14ème Etat membre, a été représenté par le Ministre des Finances et de l'Economie.

Actuellement, la ZEP s'attèle au travail considérable de consolidation de ses activités. C'est ainsi que des correspondants ont été désignés dans chaque pays membre pour servir d'attaché de liaison. En ce qui concerne les questions techniques en rapport avec les transports, les communications et l'Industrie, les départements techniques rwandais concernés ont déjà désigné ces correspondants.

De plus, des consultations régulières au niveau des Banques Centrales et des Chambres de Commerce sont organisées en vue de créer pour la ZEP une Chambre de Commerce et d'Industrie et une Banque pour le Commerce et le Développement.

Enfin, le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement vient de se tenir à Bujumbura du 21 au 22 décembre après la

5ème réunion du Conseil des Ministres tenue du 18 au 20 au même endroit. Ces assises ont constitué une occasion solennelle pour les Etats membres de réaffirmer leur engagement de mettre tout en oeuvre pour la réussite de la coopération sous-régionale qui conditionne la coopération interafricaine qui elle-même, est une contribution indispensable à la restructuration des relations économiques internationales.

#### 4. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

L'on se souviendra que le Traité instituant la CEEAC a été paraphé et signé le 18 octobre 1983 à Libreville.

Eu égard au nombre de ratifications dudit Traité, le Sommet Constitutif qui s'est tenu en marge des cérémonies du 20ème anniversaire de l'UDEAC à Brazzaville du 17 au 20 décembre 1984 a mis sur pied la situation de la CEEAC permettant de lancer ses activités.

#### 5. OCAM

Prétextant que les conditions de prêt étaient douces et ne justifiaient pas son intervention, le Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM n'a pas voulu donner une suite favorable à la requête rwandaise portant sur la bonification d'intérêts pour le projet théicole Karago-Giciye.

Par ailleurs, les services rwandais concernés sont encore en train de préparer les dossiers techniques des projets OVIBAR, RWAKINA et Télécommunications de l'OBK, dossiers à l'examen desquels le Fonds a subordonné son intervention pour aval, bonification d'intérêts et recherche de financement.

En conclusion, notre pays n'a pas su profiter en 1984 des différentes possibilités du Fonds de faire aboutir des dossiers par le truchement de ses moyens de négociations.

### B. SUR LE PLAN INTERNATIONAL

#### 1. C.E.E.

Il importe de signaler que Monsieur DIETER FRISCH, Directeur Général de l'Aide au Développement à la Commission des Communautés Européennes a visité le Rwanda du 18 au 22

février et qu'à cette occasion, il a examiné avec les autorités rwandaises l'état d'exécution du programme indicatif du Vème FED et procédé au réaménagement de ce programme dont le montant définitif a été porté de 72 à 79.000.000 d'ECUS.

Ainsi, le nouveau programme se présente comme suit:

a) Développement rural :

31,7 millions d'ECUS répartis entre les projets Crête Zaïre-Nil, Développement Rural de Butare et adduction d'eau au Bugesera successivement pour des montants de 13,8 millions, 10,4 millions et 7,5 millions.

b) Education :

5,07 millions d'ECUS répartis entre: équipement Faculté de Médecine: 0,65 million; Bourse I : 2,0 millions; Bourse II: 1,0 million; Campus de Ruhengeri: 0,9 million et Ecole Technique de Muhororo: 0,52 million.

c) Routes :

18,3 millions d'ECUS répartis entre Butare-Cyangugu pour 19,9 millions et Etudes relatives à Gitarama-Kibuye pour 0,4 million.

d) Energies :

3,62 millions d'ECUS répartis entre la Centrale de Mukungwa (dépassement) pour 3 millions et 5 lignes électriques latérales pour 0,62 million.

e) Micro-réalisations :

1,8 million d'ECUS dont 0,68 million pour la première tranche et 1,12 million pour la deuxième tranche.

f) Petites et moyennes entreprises :

Ligne de crédit de 0,72 million d'ECUS en faveur de la BRD.

g) Coopération technique :

6,3 millions d'ECUS répartis entre: Central comptable I pour 2,64 millions; Central comptable II pour 1,6 million; Prolongation AT MUKUNGWA pour 0,26 million; Assistance Technique OCIR/THE pour 0,50 million; Assistance Technique au Ministère du Plan pour 0,3 million et Etudes pour VIème FED pour 1, 0 million.

.../...

h) Divers

11,49 millions d'ECUS pour la formation commerciale: 0,3 million; Projet stratégie alimentaire: 3 millions; Projets par prêt spécial: 4,4 millions et une réserve de 3,79 millions d'ECUS.

S'agissant de la stratégie alimentaire, il convient de noter qu'un Accord confirmant l'octroi d'une allocation hors programme de 4 millions d'ECUS vient aussi d'être signé. Ainsi, dans le cadre de ce programme de stratégie alimentaire, la CEE appuiera le Rwanda dans les projets suivants:

- l'appui à l'OPROVIA : construction de comptoirs de vente et d'achat pour 462.000 ECUS;
- stock de sécurité alimentaire: construction et équipement de 3 entrepôts, achat et stockage du sorgho, gestion du stock;
- introduction et vulgarisation d'intrants (infrastructures et équipements, fourniture et transport d'engrais, assistance technique,...) pour 2.056.400 ECUS.

Un montant de 200.000 ECUS est mis en réserve sous forme d'imprévus.

Quant aux négociations ACP-CEE, elles viennent d'aboutir à la signature du renouvellement de la Convention de LOME II qui a eu lieu le 8 décembre et a porté sur un montant global de 8,5 milliards d'ECUS couvrant à la fois le VIème FED pour 7,4 milliards et les prêts BEI pour 1,1 milliard.

2. BANQUE MONDIALE

La coopération avec la Banque Mondiale a été marquée par la visite que son Vice-Président et Responsable de l'Afrique de l'Est, Monsieur JAYCOX, a effectuée au Rwanda du 19 au 23 octobre 1984.

Au cours de son séjour, le Vice-Président a visité des projets financés par la Banque Mondiale notamment les projets BGM et OVAPAM et a eu des entretiens avec les autorités rwandaises pour faire un tour d'horizon sur l'état de la coopération de son Institution avec le Rwanda et sur les perspectives de cette coopération.

A cette occasion, les préoccupations du Gouvernement rwandais ont été portées à l'attention du Vice-Président, notam

.../...

ment la diminution de l'enveloppe financière annuelle consentie à notre pays, les divergences de vues sur certaines priorités et certains projets, l'insuffisance des mécanismes et des capacités techniques et financières pour la préparation des projets à soumettre aux bailleurs de fonds et la nécessité de renforcer les mécanismes existants pour permettre de mieux assurer le suivi des différents projets en cours de réalisation une fois que l'assistance technique et financière aura pris fin.

A par ces questions, la coopération avec la Banque Mondiale à travers l'IDA se porte bien. Ainsi, depuis le début de notre coopération avec la Banque Mondiale, celle-ci a consenti à notre pays un montant de près de 230.000.000 \$ US pour le financement de différents projets touchant les secteurs prioritaires identifiés par le Gouvernement.

Certains de ces projets ont été achevés tandis que d'autres sont en cours de réalisation ou au stade de démarrage. Il est à noter que parmi les interventions en cours de préparation, deux d'entre elles qui concernent la recherche agricole et l'assistance technique au Ministère des Finances et de l'Economie ont la chance d'être approuvées au cours de l'année fiscale 1984/85.

L'on trouvera ci-après la liste des projets inscrits dans le cadre de cette coopération.

Projets achevés:

- route Kigali-Gatuna : 18,97 millions \$ US
- premier projet d'entretien routier (2ème projet routier):  
3 millions \$ US
- OVAPAM : 3,80 millions \$ US;
- route Ruhengeri-Gisenyi (3ème projet routier): 6,30 millions de \$ US;
- projet Education I : 8 millions de \$ US;
- B.R.D. I : 3,87 millions de \$ US;
- projet Quinquina: 1,80 million de \$ US;
- B.G.M. I : 14 millions de \$ US;
- B.R.D. II : 5,2 millions de \$ US .

.../...

Projets en cours d'exécution :

- OVAPAM II : 10,40 millions de \$ US;
- Projet GBK : 21 millions de \$ US;
- BGM II : 16,3 millions de \$ US;
- Caféculture et cultures vivrières au bord du Lac Kivu:  
11,8 millions de DTS;
- 2ème projet d'entretien routier (4e projet routier): 15 millions de \$ US;
- projet Télécommunications I : 7,5 millions de \$ US;
- projet Education II : 10 millions de \$ US;
- assistance technique (Fonds d'Etudes de projets): 5 millions de dollars US;
- B.R.D. III : 7 millions de \$ US;
- alimentation en eau de 5 villes secondaires: 13 millions \$ US.

Projets en phase de démarrage (1984):

- Projet régional Rusizi II : 15 millions \$ US
- projet national d'Electricité: 9 millions \$ US
- 

Projets programmés pour l'année fiscale 1984/85 :

- projet "Recherche agricole": 12 millions \$ US;
- projet "Assistance Technique" au Ministère des Finances et de l'Economie : 5 millions \$ US;

Projets dont la préparation est suffisamment avancée:

- projet Santé familiale : 13 millions \$ US;
- sixième projet routier: 15 millions \$ US;
- projet de développement rural de la Préfecture de Gitarama:  
20 millions \$ US; (version Banque Mondiale)
- projet Education III (version Banque Mondiale): 15 à 18 millions \$ US.

Autres projets soumis à la Banque Mondiale :

- réhabilitation et extension des adductions d'eau dans la région des laves : 15 millions \$ US;
- projet Télécommunications phase II : 10 millions \$ US;
- B.R.D. phase IV : 15 millions \$ US;
- GBK phase II;
- OVAPAM - phase III;
- Fonds d'Etudes - phase II;
- Recherche Agricole - phase II;
- Café et cultures vivrières - phase II;
- Complexe agro-industriel sucrier;
- Développement de l'Industrie locale du bâtiment;
- Réhabilitation des usines à thé;
- Gaz méthane;
- Appui à la stratégie alimentaire.

En plus de ces projets, la Banque Mondiale a réalisé pour notre pays un certain nombre d'études économiques globales et sectorielles. Les études ainsi réalisées permettent à l'Administration d'avoir une vue globale et sectorielle sur les efforts déjà fournis ainsi que les perspectives de développement susceptibles de conduire à une réorientation des actions entreprises.

Quant à la Société Financière Internationale (SFI), son Conseil d'Administration qui s'est réuni en juillet dernier a élaboré un nouveau programme quinquennal qui prévoit plus de 7 milliards de \$ US d'investissements en faveur des Pays en voie de développement et ce, dans des projets du secteur privé.

En ce qui concerne le Rwanda, la SFI envisage d'intervenir dans les secteurs théicole et minier (redressement de la SOMIRWA). Il lui a été également demandé d'intervenir dans des projets agro-industriels tels que les complexes agro-industriels du sucre, du sisal et de la ramie.

### 3. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Les relations avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement ont continué à se développer au cours de l'année 1984.

Aussi, grâce au prêt FAD s'élevant à 10 millions de \$ US, la route Butare-Cyangugu se construit et pour un montant de 10 millions UCF, le projet de développement rural intégré de Byumba avance normalement dans la réalisation de ses objectifs.

Quant au projet de développement rural intégré de Ramba-Gaseke, l'accord de prêt portant sur un montant de 10,6 millions UCF a été signé à Abidjan le 2 février et la partie rwandaise attend l'avis du FAD pour attribuer définitivement le marché d'assistance technique à l'entreprise AGRER.

Aux termes de l'accord signé le 18 mai 1984, le FAD a consenti au Gouvernement rwandais un prêt de 7.520 UCF en vue de financer la totalité des coûts en devises et une partie des coûts en monnaie locale du projet de renforcement de l'Enseignement Technique et Professionnel dont les composantes sont les suivantes:

- extension et équipement de l'Ecole Technique de Kicukiro,
- construction et équipement de l'Ecole Technique A3 de Kibungo,
- mise en place de la cellule d'exécution du projet,
- construction et équipement d'un centre de perfectionnement méthodologique des Professeurs de l'Enseignement technique.

Il est également à signaler qu'un prêt d'un montant de 0,48 million UCF a été approuvé pour le financement des études de pré-investissement de l'Ecole Normale Technique Supérieure.

S'agissant de la construction du tronçon Kayonza-Gabiro, les Conseils d'Administration du FAD et de la BAD ont approuvé les prêts y relatifs à raison de 8,8 millions UCB pour la BAD et de 13 millions UCF pour le FAD. L'accord de ce prêt FAD a été signé le 8 mars 1984 à Abidjan.

Toujours au sein de la coopération avec le Groupe de la BAD, le projet alimentation en eau de la ville de Kigali

horizon 2000, bénéficie depuis le 23 juillet dernier d'un accord de prêt FAD portant sur 1,46 million UCF destiné aux études tandis qu'un prêt NTF s'élevant à 2,57 millions UC a été octroyé au Rwanda, le 14 septembre, dans le cadre de la construction de la route Rugombo-Bugarama.

La construction de 6 centres de santé ainsi que l'immeuble de l'OPHAR sont en cours, pendant que la partie rwandaise attend la réhabilitation de tous les projets où intervient la BAD.

Il y a lieu de noter que le Ministre des Finances et de l'Economie vient de transmettre à la BAD les projets prioritaires de notre pays à mettre dans le pipe-line de cette institution et que parallèlement, le Conseil d'Administration du FAD envisage d'approuver pour financement en 1985 les projets suivants:

- Etude de faisabilité des projets de développement rural intégré des communes Cyeru, Nyamugali, Butaro, Nyarutovu, Kidaho, Nkumba, Ndusu, Gatonde et Cyabingo pour un montant de 1,5 million d'UCF.
- Etude de faisabilité des mini-centrales hydro-électriques de Rukarara,
- Mukungwa II pour un montant de 1,2 million d'UCF.
- Ligne de crédit à la BRD pour les P.M.E. et ce, pour un montant de 8.000.000 d'UCF dont 4 millions sur le Fonds FAD et 4 millions sur le Fonds Spécial du Nigéria.

Il convient de signaler enfin que le Secrétaire Général de la BAD, Monsieur YUMA MORISHO LUSAMBIA a séjourné au Rwanda du 10 au 13 juillet et qu'il a saisi cette occasion pour s'entretenir avec divers hauts responsables rwandais avec lesquels il s'est réjoui de la vigueur de la coopération Rwanda - BAD.

#### 4. LE FONDS DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Fonds Spécial de l'OPEP a marqué son accord pour intervenir dans le financement du tronçon Gabiro-Kagitumba à raison de 5 millions \$ US plus 3,74 millions \$ US provenant du reliquat au programme de soutien à notre Balance de Paiements.

Les accords pour les deux montants viennent d'être signés.

5. FIDA

Le projet maïs des Birunga négocié à Rome au mois d'août s'étend sur les communes de Kinigi, Mukingo, Nkuli, Kidaho et Nkumba et a pour objectifs:

- la recherche sur le maïs et l'intensification de sa culture,
- la participation des bénéficiaires aux activités de commercialisation et de crédit,
- le renforcement des services de développement rural de la région du projet

Le projet s'étendra sur 5 ans pour un coût total s'élevant à 420.000.000 FRw. Il bénéficie d'un financement du FIDA arrêté à 375.000 DTS dont l'accord vient d'être signé.

6. ONUDI

La réunion de solidarité des Ministre de l'Industrie qui s'est tenue à Kigali du 5 au 8 juin sous l'égide de l'ONUDI a exploré les conditions dans lesquelles les pays en voie de développement participants pouvaient contribuer à la promotion de l'industrie du Rwanda. Les déclarations d'intention issues de cette réunion n'ont pas encore été traduites en actions concrètes.

Par ailleurs, la quatrième Conférence de l'ONUDI qui a eu lieu à Vienne du 2 au 20 août n'a enregistré aucun consensus quant à la mobilisation de ressources financières devant servir à la promotion, la restructuration et le redéploiement de l'industrie mondiale.

7. PNUD et AUTRES ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS  
UNIES

Dans le cadre de la coopération avec le PNUD, il sied de relever la visite effectuée au Rwanda du 13 au 16 mars 1984, par le nouvel Administrateur-adjoint et Directeur Régional du PNUD pour l'Afrique, Monsieur Pierre Claver DAMIBA. Au cours de ses entretiens avec les responsables rwandais, il a été question des difficultés que rencontre le PNUD et qui ont énormément influé sur ses programmes de coopération.

Nonobstant cet état de fait, il convient de signaler que le PNUD a continué à apporter un appui à nos

projets de développement.

A titre de rappel, le volume des ressources réservées au Rwanda au cours des différentes programmations s'élève à:

- CIP 1972/76 : 11.316.320 \$ US
- CIP 1977/81 : 18.324.000 \$ US
- CIP 1982/86 : 34.000.000 \$ US (montant dernièrement réduit à 21.830.000 \$ US suite aux difficultés financières du PNUD).

Sur le CIP 1982/86, le PNUD finance actuellement les actions suivantes:

- développement du petit élevage : 395.000 \$ US
- développement de la pêche au Lac Kivu : 253.000 \$ US
- intensification de l'agriculture dans 6 communes de la Préfecture de Gikongoro: 2.681.000 \$ US
- réhabilitation de la raffinerie de pyrèthre : 650.000 \$ US à charge du PNUD et 750.000 \$ US à charge du FENU
- prolongation du projet recherches minières jusqu'en 1985 : 323.000 \$ US
- entretien routier : 1.061.000 \$ US
- programme intégré d'assistance en télécommunications : 608.000 \$ US
- assistance à l'aviation civile : 440.000 \$ US
- assistance à l'UNR, Campus de Ruhengeri : 857.000 \$ US
- support aux bourses : 595.000 \$ US
- assistance à la planification : 1.655.000 \$ US
- finances publiques : 594.000 \$ US
- fonds d'études de projets : 1.000.000 \$ US.

En plus des ressources du CIP, le PNUD a continué à assurer la coordination de toute l'assistance fournie au Rwanda par le FNUAP, le FENU, le Fonds auto-renouvelable pour l'exploitation des sources naturelles, les Fonds Spéciaux pour les pays moins avancés et le Fonds pour les pays sans littoral.

Il est à noter enfin, que depuis 2 ans et suite aux difficultés financières, la plupart des projets financés par le PNUD ont vu se réduire l'enveloppe leur allouée, compromettant ainsi leur achèvement ou leur déroulement normal.

#### 8. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE

L'appel lancé en juin par le Gouvernement rwandais aux pays et organismes amis pour une aide alimentaire d'urgence en faveur des populations fortement éprouvées par la faim suite à une sécheresse prolongée a reçu un écho favorable.

Même si un déficit global de 146.101 tonnes, le déficit minimum de la production agricole s'élevant à 69.335 tonnes n'a pas été comblé, il y a lieu de se réjouir du geste combien fraternel posé par les pays et organismes amis qui ont ainsi promis de nous venir en aide. Les interventions des uns et des autres sont résumées dans le tableau ci-après:

#### Bilan synthétique des aides annoncées au 10 décembre 1984

Pays et Organismes	Nature de l'aide	Observations
CANADA	3.770 T. de vivres	Confirmé. Arrivée probable en janvier-février 1985
	25.000.000 FRw pour achat du petit matériel agricole	Programme déjà exécuté
BELGIQUE	1.500 T. de blé	Confirmé
	14.000.000 FRw pour achats locaux de vivres	Programme terminé

Pays et Organismes	Nature de l'aide	Observations
U.S.A.	<p>10.000 T. de vivres dont 2.700 au CRS</p> <p>400 T. d'huile végétale au CRS pour financer le transport intérieur</p> <p>1.000.000 \$ US au Gouver- nement rwandais pour finan- cer le transport intérieur</p>	<p>Première tranche de 2.500 T. déjà arrivée</p>
PAM	<p>6.030 T. de vivres com- prenant des céréales, du lait en poudre, de l'huile végétale, du sucre pour nour- rir des enfants en bas âge et des haricots pour nourrir des adultes</p>	<p>Confirmé</p>
C.C.E.	<p>66.000.000 FRw du fonds de contrepartie pour financer les achats locaux</p> <p>1.000 T. de maïs t(complé- ment au programme d'aide alimentaire ordinaire)</p> <p>1.000.000 ECUS pour le trans- port intérieur</p>	<p>Programme en cours</p> <p>Confirmé</p> <p>500.000 ECUS destinés au Gouvernement rwandais et le reste aux ONG dont UNDRO, CARITAS, Ligue</p>

		des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.
Nonciature Apostolique	100.000 \$ US à la CARITAS	Programme terminé
UNDRO	Financement du transport intérieur de l'aide alimentaire d'urgence du PAM pour 400.000 \$ US	L'Allemagne, la Grande-Bretagne et la CCE ont répondu à l'appel de fonds de UNDRO
Association italienne "Coopération et développement de PIACENZA"	75 T. de vivres comprenant du riz, du sucre, du sel, de l'huile, des pâtes, du savon, de la farine blanche et de la farine de maïs.	Distribué par la CARITAS-RWANDA
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.	Financement des achats locaux de 156 T. de haricots, 235 T. de maïs, 39 T. d'huile et autres denrées	Vivres à distribuer dans les Préfectures de Gikongoro, Kibuye et Cyangugu

D'autres donateurs ont annoncé des aides: c'est le cas notamment de l'Inde pour des médicaments, de l'Italie pour 1.000 T. de farine de blé, de la Grèce pour 1.000 T. de farine de blé, de l'Autriche pour 4.000 T. de blé, de la Suède **pour un volume non encore déterminé**, de la Yougoslavie pour 120 T. de vivres comprenant de la farine de blé, du riz et des pâtisseries. Les négociations sont encore en cours pour que ces vivres nous soient livrés à Kigali et non dans les ports les plus proches du Rwanda notamment Mombasa et Dar-es-Salaam tel qu'annoncé par ces donateurs. Pour ce qui de l'Autriche, les 4.000 T. sont livrables à la fin 1985 et ce pays voudrait initier un programme d'aide alimentaire, renouvelable chaque année, dont la première livraison serait constituée des 4.000 T. de blé annoncées

S'agissant de la distribution des vivres à la population, des dispositions ont été prises pour rendre disponibles 1.500 T. de blé et 1.000 T. de sorgho en les empruntant à l'OPROVIA quitte à rembourser lorsque les vivres nous promis par le donateur seront arrivés en janvier 1985. Ainsi, + 5.000 T. ont pu être distribuées, à savoir 1.500 T. de blé, 1.000 T. de sorgho, 1.500 T. de maïs fournis par les USA et + 1.000 T. de haricots provenant des achats locaux financés par la CCE et la Belgique. Enfin, on notera que dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a procédé à la distribution de petits matériels agricoles d'une valeur de 25.000.000 FRw fournis par le Canada aux fins de mettre en valeur les marais en juillet-août pour augmenter la production. Ce programme a connu des résultats positifs.

Pour ce qui est de la distribution des aides dont l'arrivage est prévu début 1985, des critères de distribution vont être élaborés en tenant compte notamment de la situation de la production agricole de la saison culturale en cours.

### III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

A cause de la jeunesse et de l'insuffisance en nombre de cadres rwandais, notre pays aura encore besoin pour longtemps de l'assistance technique étrangère, aussi bien d'origine bilatérale que multilatérale. C'est ainsi que, comparé à celui de l'année passé, le nombre de coopérants techniques expatriés est passé de 644 à 762 en incluant le contingent chinois qui oeuvre au sein de nos projets de développement.

Quant aux volontaires, leur effectif est passé de 109 en 1983 à 106 en 1984, ce qui ne gêne en rien notre réputation de terre d'élection pour les O.N.G. Toutefois, nous demandons avec insistance aux ONG d'intervenir davantage dans le sens de mettre en oeuvre des moyens matériels et financiers suffisants et nécessaires aux projets initiés et non de nous **refouler** un personnel que nous pouvons trouver sur place.

.../...

Nonobstant l'importance de cet effectif étranger qui, par ailleurs, cadre parfaitement avec la multiplication des projets qui est une conséquence logique de la vitalité de notre coopération internationale, il y a lieu de signaler que nous ne devons gaspiller aucune chance d'assurer la formation de nos cadres. Il convient de noter que le Département des Affaires Etrangères et de la Coopération privilégie ce volet dans toutes les négociations qu'il mène avec les pays et organismes amis du Rwanda.

Au terme de ce survol de nos actions de coopération au cours de l'année 1984, nous constatons que malgré le marasme économique qui conduit beaucoup de bailleurs d'aides ordinaires à la tendance de **repli** sur les aides liées ou à réduire les aides tout court, les résultats de notre politique de coopération sont suffisamment performants. Un effet, de nouveaux partenaires ont été approchés et des négociations ont été menées avec fruit pour que les projets en cours soient terminés selon les plans d'exécution établis et le financement de nouveaux projets a été acquis ou est en voie de l'être. A l'année 1985 de continuer cette action et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est déjà prêt pour son offensive diplomatique en vue de rechercher des financements à des conditions douces pour les actions de développement.

X

X

X

En guise de conclusion, il sied de remarquer que cette synthèse reprend l'essentiel des activités du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui sont développées d'une manière exhaustive dans trois volumes consacrés respectivement aux activités administratives, aux questions politiques et aux acquis de la coopération économique, financière et technique.

.../...

La nouvelle structure des Services de l'Administration Centrale mis en place au lendemain du discours-programme à l'occasion de la prestation de serment du Président de la République et de l'ouverture de la deuxième législature du Conseil National de Développement, aura permis au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de remplir la mission lui assignée, à savoir la promotion et la consolidation d'une coopération agissante et fructueuse tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

Il sied de constater d'abord que le Département a géré avec rigueur les fonds limités alloués aux articles "transport à l'extérieur" et "frais de mission à l'étranger" en privilégiant les missions de négociations, de participation aux Assemblées Générales des Organisations régionales et internationales dont le Rwanda est membre, ainsi que les missions à caractère hautement politique d'un intérêt évident pour nos relations de bon voisinage et internationales. Ainsi, les directives du MRND qui exigent que le Rwanda soit représenté partout où son action s'avère indispensable ont été respectées.

Qui veut la fin justifie les moyens, dit-on. Aussi, pour permettre au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et eu égard aux résultats que nous en attendons, est-il indispensable de mettre à sa disposition des fonds suffisants tout en tenant compte des restrictions budgétaires du moment. Cette diplomatie de la coopération est à considérer comme l'une des stratégies qui devrait aider le pays à surmonter ces restrictions budgétaires générées principalement par la conjoncture internationale difficile actuelle.

Sur le plan politique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est attaché tout au long de l'année à concrétiser autant que possible les objectifs fondamentaux de notre politique extérieure. Dans le cadre des relations bilatérales, des contacts fréquents ont été menés à tous les niveaux en les intégrant dans la réalisation des principes de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts. Au niveau régional et sous-régional, les Hauts Responsables du pays n'ont manqué à aucun rendez-vous pour plaider la cause des objectifs consacrés par la Charte de l'OUA et préconisés lors du Plan de LAGOS en matière de développement endogène. Aussi le bilan des

actions accomplies telles que relatées, incite-t-il à faire de ces acquis de 1984, une base solide pour les objectifs que nous nous fixerons pour 1985.

Sur le plan de la coopération, malgré l'environnement économique international difficile qui pousse nos bailleurs traditionnels à peu de générosité, il convient de se féliciter des résultats enregistrés. En effet, si ces bailleurs traditionnels n'ont pas augmenté les fonds qu'ils nous allouent, ils sont quand même encore sur le terrain et financent des programmes divers de développement en faveur de notre pays eu égard à notre troisième Plan quinquennal de développement. Par ailleurs, le jumelage-coopération porte ses fruits et le nombre des ONG qui coopèrent avec le Rwanda a augmenté cette année: autant de résultats satisfaisants atteints qui incitent à redoubler d'efforts l'année prochaine dans la promotion de la coopération économique, financière et technique pour notre développement.

Ainsi, malgré l'environnement économique international défavorable et des restrictions budgétaires internes, grâce à la diplomatie dynamique et axée sur le développement, notre pays termine l'année 1984 sur un bilan largement positif qui constitue une base solide pour des perspectives meilleures d'avenir. Aussi, les efforts fournis ces dernières années doivent être plus que par le passé soutenus en vue de continuer à marquer des points sur la voie du développement.

Pour 1985, l'orientation général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération reste la diplomatie agissante tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Nos activités s'inspireront constamment de cette référence et viseront la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

Sur le plan administratif, la rigueur dans la gestion du budget alloué au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération sera poursuivie sans relâche. Les dossiers du personnel tant de la Centrale que des Diplomates seront tenus à jour. Il sera demandé à tous les agents de nos Missions diplomatiques et consulaires de témoigner d'un plus grand esprit de collaboration et de compréhension pour éviter autant que faire se peut les heurts et les dissensions qui ne cessent de se développer au détriment de l'intérêt du service et des individus. Il sera également demandé aux Chefs de missions diplomatiques qui hébergent les cellules du MRND à l'étranger de faire rayonner davantage et redynamiser lesdites cellules.

En outre, les problèmes qui handicapent souvent la bonne marche de nos Missions diplomatiques et consulaires trouveront des solutions diligentes et appropriées au regard des restrictions budgétaires auxquelles le pays est confronté. Plus que par le passé, le service du Protocole remplira ses fonctions de faciliter des contacts que nous menons, plus particulièrement avec nos hôtes et avec les Ambassades et Organisations Internationales accréditées au Rwanda. Enfin, le Ministère réservera comme d'habitude, une particulière attention aux instruments juridiques à signer avec nos partenaires. Ils seront préparés avec diligence et les procédures de ratification seront accélérées.

Sur le plan politique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'attachera à ce que le Rwanda reste fidèle à ses engagements tant au niveau bilatéral qu'au niveau des Organisations régionales et internationales. La promotion des relations de bon voisinage et la bonne marche des Organisations sous-régionales retiendront l'attention particulière du Département. En bref, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération veillera à rester le porte-parole et l'interprète de la politique extérieure de la République Rwandaise dont les lignes de force définies par le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement sont:

- la coexistence pacifique et la coopération dans le respect de la souveraineté de chaque nation;
- la politique d'ouverture, de bon voisinage, de non-alignement et de neutralité positive;
- le règlement pacifique des différends;
- le soutien du droit des peuples à l'auto-détermination.

Sur le plan de la coopération, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'attachera, comme en 1984, à promouvoir la coopération tant Sud-Sud que Nord-Sud. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, des contacts requis se poursuivront au niveau de l'OBK, de la CEEAC, de la ZEP et de la CEPGL, en vue de dynamiser ces Organisations. Par ailleurs, de nouveaux programmes seront finalisés et négociés avec la BAD, la Chine et les

pays arabes particulièrement par l'intermédiaire des Fonds arabes. Enfin, le Département s'emploiera à faire réussir les programmes initiés dans le cadre du Corridor Nord et du Corridor Central aux fins de diversifier le plus possible les voies d'accès aux océans et de réduire tant soit peu les méfaits de l'enclavement. Dans le cadre de la coopération Nord-Sud, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération mènera des contacts nécessaires pour amorcer les relations actives de coopération avec notamment l'Espagne et les pays scandinaves. En outre, de nouveaux programmes de coopération bilatérale seront finalisés et négociés notamment avec la RFA et la Suisse, tandis qu'une attention spéciale sera accordée à l'exécution des programmes déjà convenus avec la Belgique, la France, le Canada, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique. Sur le plan de la coopération multilatérale, notre attention se portera notamment sur les programmes convenus avec la Banque Mondiale, les Organismes du système des Nations Unies et la Communauté Economique Européenne (VIème FED).

Bref, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération privilégiera les actions susceptibles de générer et de renforcer une coopération solide et efficace avec tous nos partenaires conformément aux missions lui assignées par le troisième Plan Quinquennal de Développement et le IVème Congrès du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, à savoir: le désenclavement du pays, l'équilibre du commerce extérieur, l'utilisation judicieuse des aides et le renforcement de la coopération-jumelage.-

François NGARUKIYINTWALI,  
Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération

